

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 20 décembre 2019 | N° 2019-752 |

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|----------------------------|
|  | Conseil du 20 décembre 2019 | <i>Délibération</i> |
| | Secrétariat général Service de coordination et d'appui | <i>N° 2019-752</i> |

Bordeaux Métropole : une haute qualité de vie dans une Métropole européenne - Projet de mandature 2014-2020 - Actualisation - Information

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au début de la mandature 2014-2020, un document synthétique destiné tant aux élus qu'aux agents, aux partenaires institutionnels et au public, a été conçu et rédigé pour exposer les grandes lignes du projet stratégique de Bordeaux Métropole sur cette période.

Ce projet de mandature n'a pas vocation à remplacer mais à synthétiser et à actualiser les documents existants (accords de coopération, projets métropolitains, feuilles de route sectorielles, etc.). Il a pour fonction de donner, dans un format volontairement léger, un cadre général et stratégique à l'action métropolitaine.

En cela, il ne mentionne pas de manière exhaustive l'ensemble des projets et des actions qui sont programmés sur la mandature. En revanche, si chaque projet ne peut y être expressément cité, il relate les grandes orientations métropolitaines. Pour cette dernière édition, il fait office de bilan des actions réalisées au cours de la mandature 2014-2020.

Mise à jour

Ce projet de mandature n'est pas un document figé. Il doit faire l'objet d'une mise à jour chaque année, au moment de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, au regard de l'avancement des projets et au fur et à mesure du déroulement du processus de métropolisation / mutualisation. Le document joint au présent rapport intègre les derniers ajustements et une actualisation des calendriers, un état d'avancement des projets ou leur clôture. Il recense les grandes réalisations du mandat.

En termes de structuration, après une brève mise en contexte, le projet de mandature se décline à travers les quatre principaux objectifs poursuivis par Bordeaux Métropole et s'attache à mettre en exergue la transversalité des actions et des politiques publiques métropolitaines. Enfin, le document présente les moyens et la méthode qui sont mis en œuvre, en tenant compte des enjeux tant institutionnels que budgétaires et financiers.

Le texte, dont le style se veut accessible à tous, est assorti d'une frise chronologique (qui ne vise pas à l'exhaustivité) permettant un repérage pragmatique de quelques grands jalons de la mandature (décisions,

réalisations, événements).

Calendrier

L'actualisation du Projet de mandature est présentée chaque année, au Conseil de Métropole concomitamment à la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis prendre acte de cette actualisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p> | <p>Pour expédition conforme, le Président,</p> <p>Monsieur Patrick BOBET</p> |
|---|--|

BORDEAUX MÉTROPOLE :

UNE HAUTE QUALITÉ DE VIE
DANS
UNE MÉTROPOLE
EUROPÉENNE

PROJET DE MANDATURE
2014-2020

ACTUALISATION DECEMBRE 2019

Édito

Introduction

Économie

Affirmer l'attractivité et le dynamisme économique de la Métropole

Mobilité

Faciliter les déplacements : vers un nouveau modèle de mobilité

Logement

Créer plus de logements de qualité au sein d'un territoire préservé

Haute Qualité de Vie

La Métropole Haute Qualité de Vie

Une action publique plus efficiente

BORDEAUX MÉTROPOLE POURSUIT LA MUTUALISATION DE SES MOYENS AVEC LES COMMUNES

Il y a là bien plus qu'un changement de nom : la reconnaissance des efforts colossaux engagés par Bordeaux Métropole et ses communes depuis maintenant vingt ans pour relancer l'agglomération bordelaise, l'équiper, la moderniser, l'embellir et lui permettre de jouer à nouveau les premiers rôles. Avant même que la loi ne lui consacre une posture institutionnelle, ne lui donne un acte de naissance officiel, la métropole bordelaise était ainsi déjà en chemin.

À cet égard, **la mandature 2014-2020 se caractérise par des projets marquants** : l'ouverture de la Ligne à grande vitesse (LGV) et le développement du projet Bordeaux-Euratlantique sur Bègles, Bordeaux et Floirac, la Cité du Vin au sein du nouveau quartier des Bassins à flot, le Stade Matmut-Atlantique et l'Euro 2016, Arkéa Arena à Floirac, la 3^e phase du tramway et la création de logements à proximité, l'émergence de nouveaux quartiers, le développement de sites d'activités majeurs répartis sur le territoire (tels que Bordeaux Aéroport et Inno Campus) et la mise en œuvre de l'opération Campus (Bordeaux, Talence-Pessac-Gradignan) ... : autant de réalisations et d'événements qui rythment ces six années et incarnent la métamorphose métropolitaine de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, la démarche prospective **Bordeaux Métropole 2050**, conduite de février 2018 à mars 2019 dans le cadre d'un processus participatif (alliant questionnements citoyens et regards d'experts), a permis d'identifier des orientations pour nos futures politiques. Le développement et le dynamisme de la métropole soulèvent des questions fondamentales relatives à la gestion des territoires qu'il convient de prendre en compte à l'échelle territoriale : comment repenser les relations entre grandes métropoles et villes moyennes, redéfinir les équilibres entre les zones urbaines et les zones rurales, l'égalité répartition des services publics et des richesses sur l'aire métropolitaine, la mise en application de la transition écologique ? Cet enjeu majeur est pleinement appréhendé par la démarche « Bordeaux Métropole coopérative », qui vise à tisser des liens de coopération avec les territoires et villes voisines dans une logique de développement partenarial et réciproque.

Outre le **symbole de réussite collective** qu'il représente, le passage à la métropole est aussi une **opportunité** à ne pas manquer. Les nouvelles compétences dont notre Établissement public s'est doté via la loi MAPTAM¹ – en matière de développement économique, de contribution à la transition énergétique, de politique de la ville, de prévention des inondations, entre autres – sont autant de leviers supplémentaires pour atteindre l'ambition que nous nous sommes fixée à l'horizon 2030 : devenir une métropole de référence à l'échelle européenne, capable de concilier performance économique et exigence environnementale, rayonnement et proximité, urbanité et haute qualité de vie.

¹ loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Dans un contexte mouvant, caractérisé par une situation économique tendue, par une évolution rapide des attentes et des usages citoyens stimulés notamment par le développement du numérique, par les réformes territoriales (loi relative à la délimitation des régions et loi Nouvelle organisation territoriale de la République - NOTRe) qui ont modifié en profondeur le paysage institutionnel, l'action publique doit savoir évoluer, s'adapter en permanence, anticiper et innover.

Pour atteindre l'objectif fixé d'être une « **métropole européenne à Haute Qualité de Vie** », il nous faut redoubler d'ingéniosité et d'efficacité, unir davantage nos forces. Bordeaux Métropole est aujourd'hui en bonne santé financière et doit prendre les mesures nécessaires pour le rester tout en renforçant l'intégration intercommunale et en soutenant les communes dans le cadre de son pacte financier et fiscal.

Les moyens que la Métropole développe pour répondre tant à ses compétences élargies à la suite des récents transferts, qu'aux besoins d'un territoire très attractif, sont dorénavant encadrés par la trajectoire contractualisée le 29 mai 2018 avec le représentant de l'État, sur a minima les exercices 2018 à 2020, répondant ainsi à une nécessaire modération de la dynamique des dépenses publiques. Pour Bordeaux Métropole, le taux de progression s'établit à 1,35 % dans un contexte d'inflation accrue et d'une croissance démographique forte. Les allocations budgétaires ont dû être réalisées au plus juste et en priorisant les actions au regard du projet de mandature. Cette rationalisation est toutefois allée dans le sens des investissements en confortant leur autofinancement et en permettant de développer et d'améliorer les équipements sur le territoire à court et à long terme.

Dans ce cadre, et face à l'enchevêtrement des problématiques, il était fondamental d'instaurer de nouvelles manières de faire la ville et de mettre en place une nouvelle gouvernance. Il en va de l'efficacité et de la légitimité de l'action publique. Certes Bordeaux Métropole a pris grâce aux compétences nouvelles que lui confère la loi, une place particulière sur l'échiquier institutionnel. **Mais la Métropole n'est pas le fait d'une institution unique.** Pour maintenir la trajectoire et la dynamique engagée sur notre territoire, des solutions nouvelles ont été actionnées : politiques publiques plus transversales et plus partenariales s'appuyant sur des mutualisations, des coopérations, des contractualisations ; mais aussi des actions placées sous le signe de l'innovation, de l'intelligence collective et de la participation citoyenne. Autant de modes de faire que la Métropole s'attache à développer, redéfinissant par là même les rôles et les postures de chacun des acteurs du territoire : privés, institutionnels, citoyens.

Il est désormais un axe central : la Métropole et les communes mettent davantage en commun leurs moyens humains et matériels avec pour ambition de faire des économies d'échelle et d'optimiser le service rendu à la population. À cet égard, la Métropole s'est dotée d'une nouvelle organisation évolutive qui lui permet de déployer progressivement des services communs avec chacune des communes qui le souhaitent : le mécanisme d'intégration progressif des communes se poursuit selon leur rythme et le périmètre souhaité par chacune. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, 21

communes auront mutualisé au moins une activité.

Pour optimiser le service rendu dans ce contexte de mutualisation, Bordeaux Métropole travaille de concert avec les communes de son territoire à l'amélioration de la relation aux usagers. Cette démarche partagée doit permettre d'accompagner les mairies dans leur rôle d'interlocuteur de proximité et de simplifier les circuits et les parcours, afin de faciliter l'information, l'orientation et la réponse aux demandes des usagers.

Les quatre dernières années ont permis de capitaliser de l'expérience, de construire les environnements de travail et de partager les cultures. Si la continuité du service a été assurée, le bilan de mutualisation permet de faire ressortir les premiers gains de la mutualisation. Ainsi, Bordeaux Métropole a réussi à absorber la dynamique de charges des activités mutualisées sans dégrader de manière sensible sa situation financière.

Il faut aussi articuler les différentes échelles territoriales et par conséquent travailler dans des logiques de complémentarité et d'interface qui sont d'autant plus nécessaires. En effet, une métropole forte n'est pas une métropole isolée ou écrasante, ni pour les communes membres ni pour les intercommunalités voisines. C'est une métropole qui respecte le rôle, l'identité et la légitimité des communes qui la composent. C'est une métropole garante de la solidarité et de l'équité entre les communes membres.

Une métropole qui, loin d'empiéter sur leurs prérogatives, travaille en bonne intelligence avec les communes pour une amélioration des services aux habitants et du cadre de vie. Une métropole qui sait également tisser des liens fructueux avec ses voisins proches ou lointains. C'est ainsi que des protocoles de coopération ont été signés avec Angoulême (2016), la Communauté d'Agglomération du Libournais (2017), Saintes, Val de Garonne Agglomération (Marmande) en 2018, Mont-de-Marsan Agglomération et Limoges en 2019. Des discussions sont engagées avec d'autres agglomérations de la région.

Pour cette mandature, et pour répondre à l'ambition d'attractivité, de rayonnement et de qualité de vie de la métropole bordelaise, cinq objectifs majeurs avaient été fixés :

- affirmer et conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi
- organiser un modèle de mobilité « intelligente » ;
- proposer des logements accessibles et de qualité ;
- veiller à la qualité de vie des habitants comme à la préservation de l'environnement ;
- mettre en œuvre une action publique plus efficiente.

Bordeaux Métropole suit donc son cap. Avec un mot d'ordre : que tout le monde s'y retrouve ; une exigence : le service public ; et une volonté : voir notre territoire poursuivre sa marche en avant.

ÉCONOMIE

Chiffres clés (économie)

101 942 étudiants (total enseignement supérieur 2017), soit +45 % depuis 2001.

PROJECTION 2020 : 109 000 étudiants

10 000 ETP* chercheurs et enseignants-chercheurs sur Bordeaux Métropole (dont 3 100 à l'Université).

*Équivalent Temps Plein

444 000 emplois (fin 2018 – INSEE & Urssaf), ce qui représente **62 % des emplois de la Gironde** dont **311 700 emplois salariés privés**, c'est-à-dire **70 % de l'emploi total**.

À L'HORIZON 2030 :

Objectif de création de **100 000 emplois privés salariés supplémentaires, soit 7 000 par an**.

En 2018, 8 000 emplois ont été créés ; en 2017 : 11 600 ; en 2016 : 9 000 ; en 2015 : 5 200

POPULATION sur Bordeaux Métropole (base INSEE 2017) : **783 000 habitants** (soit la moitié de la population girondine).

PIB annuel estimé à **38 milliards d'euros** en 2017.

68 500 établissements industriels, commerciaux et de services (dont 55 000 sièges sociaux), dont **87 %** ont moins de **10 salariés**.

14 300 créations d'entreprises en 2018 (INSEE).

Taux de **CREATION D'ENTREPRISES : 18,21 %** en 2018 (20 % pour Lyon Métropole et Toulouse Métropole, 16,6 % pour Nantes Métropole).

Chiffres clés (économie, suite)

Les grandes filières stratégiques :

TERTIAIRE : 80 % des emplois et des entreprises de Bordeaux Métropole.

BORDEAUX EURATLANTIQUE : 30 000 emplois attendus d'ici 2030.

AÉRONAUTIQUE SPATIAL DÉFENSE : 20 000 emplois, 310 entreprises.

NUMÉRIQUE : 19 500 emplois directs (Urssaf 2018), **3 300 entreprises.**

HÔTELLERIE – RESTAURATION : 18 800 emplois directs (Urssaf 2017).

COMMERCE : 48 000 emplois salariés directs (Urssaf 2018), soit 17 % de l'ensemble des emplois de la Métropole.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ET TRÈS HAUT DÉBIT :

32 000 emplois concernés

2,7 milliards d'euros de PIB créés ou maintenus

OPEN DATA :

257 jeux de données en ligne

6 communes pilotes

16 réutilisations

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : près de **10 %** des **emplois salariés** sur Bordeaux Métropole.

AÉROPORT DE BORDEAUX : 6,8 millions de passagers en 2018, **+104 %** de croissance entre 2009 et 2017, la plus forte croissance des grands aéroports régionaux.

2017 : LGV Paris-Bordeaux en **2h04.**

Gare Saint-Jean : 5,5 millions de voyageurs en plus depuis l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, soit une croissance de **+70 % en 1 an.**

AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DE LA MÉTROPOLE

Avec 444 000 emplois à la fin de l'année 2018, quatre pôles de compétitivité, une Opération d'Intérêt National Bordeaux- Euratlantique et deux Opérations d'Intérêt Métropolitain (Bordeaux-Aéroparc et Inno Campus), la métropole bordelaise se positionne aujourd'hui comme un espace économique qui compte à l'échelle nationale. Bordeaux Métropole n'est pas étrangère à cette performance : par ses investissements massifs (2,8 milliards d'euros d'investissements auront été investis en 2020) et par le soutien qu'elle apporte aux entreprises et aux structures qui les accompagnent, elle contribue à stimuler l'activité et l'emploi local. Face à une concurrence accrue entre les territoires, la métropole bordelaise a aujourd'hui comme priorités d'affirmer et de promouvoir son rôle économique majeur et de doubler le rythme d'emplois sur le territoire. Pour cela, elle a adopté en décembre 2016, sa feuille de route économique qui, pour atteindre l'objectif de production de 100 000 emplois à l'horizon 2030, s'appuie sur 3 axes stratégiques :

- s'engager pour la croissance auprès des entreprises,
- valoriser les atouts du territoire pour générer et augmenter la création de valeur,
- animer le partenariat aux différentes échelles de territoire.

Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble des actions et soutiens de Bordeaux Métropole se concentrent dans deux directions :

- renforcer l'attractivité du « site » Bordeaux Métropole aux yeux des investisseurs et des entrepreneurs ;
- dynamiser le développement économique du territoire en soutenant en priorité les filières où la Métropole de Bordeaux dispose ou peut disposer rapidement d'avantages concurrentiels, gage d'une création forte et durable d'activité et d'emplois.

Ville préférée des français pour travailler, Bordeaux a retrouvé son dynamisme et son attractivité dans les classements internationaux et par rapport au montant des capitaux qui y sont investis :

- 50 M€ de fonds levés par les startups bordelaises en 2017, soit +48 % par rapport à 2016
- 412 M€ d'investissements dans l'immobilier d'entreprise en 2018 (+50 % par rapport à 2017)
- une meilleure stratégie d'attractivité pour attirer les investissements directs étrangers, le capital humain et favoriser la qualité de vie (Foreign direct investment, Financial Times).

Une attractivité renforcée, un rayonnement étendu

Métamorphosée par les grands travaux entrepris depuis une vingtaine d'années, la métropole bordelaise jouit d'une excellente image, associant dynamisme économique et qualité de vie. Pour preuve : Bordeaux occupe régulièrement le peloton de tête des classements nationaux ou européens démontrant son attrait vis-à-vis des cadres, des créateurs ou des dirigeants d'entreprises, etc.

Croissances démographique et économique étant imbriquées, le développement de la Métropole nécessite de passer de 388 000 emplois en début de mandat à environ 488 000 emplois sur les dix prochaines années, soit 100 000 emplois de plus à l'horizon 2030, ce qui est un défi de taille que la Métropole compte relever (étant entendu que le seuil de 444 000 emplois était déjà atteint à la fin de 2018).

Faire de Bordeaux Métropole une destination incontournable

Il apparaît nécessaire de renforcer l'accessibilité de la Métropole pour mieux l'inscrire dans ce vaste réseau urbain que forment les grandes villes d'Europe. Dans cette perspective, l'arrivée de la LGV en 2017, qui met désormais Bordeaux à deux heures de Paris, et la création autour de la gare Saint-Jean du grand quartier d'affaires Bordeaux-Euratlantique voué à devenir la principale « porte d'entrée » de la Métropole, représentent une vraie révolution. La LGV a ainsi enregistré une fréquentation de 5,5 millions de voyageurs entre Bordeaux et l'Île-de-France, soit une croissance de +70% en un an.

Ce nouveau cœur tertiaire de la Métropole s'inscrit dans une logique de synergie avec les autres sites tertiaires majeurs du territoire, en particulier la zone aéroportuaire à l'Ouest. Avec un objectif fort : permettre à l'agglomération bordelaise de devenir une véritable métropole d'affaires et non plus simplement de services. Pour cela, il faut attirer de nouvelles entreprises, en particulier des services supports de grands groupes, et davantage de cadres exerçant des « fonctions métropolitaines».

De façon complémentaire à l'arrivée de la LGV, la Métropole a favorisé le développement de l'aéroport, en particulier les liaisons internationales, et plus généralement de toute la zone aéroportuaire, en améliorant notamment leur desserte par les transports en commun. Sur ce point, un bus à niveau de service performant (BNSP) a été mis en service le 4 novembre 2019 qui relie le secteur Bersol jusqu'à la station de tramway A le Haillan Rostand via la gare TER de Pessac Alouette et l'aéroport de Bordeaux Mérignac. Les travaux d'extension du tramway A jusqu'à l'aéroport ont commencé en juin 2019 pour une livraison prévue en 2021.

Faire de Bordeaux Métropole une destination incontournable, c'est aussi accompagner l'attractivité touristique croissante de la Métropole portée notamment par l'œnotourisme, le patrimoine, le tourisme fluvial et de croisières, le tourisme de nature. Bien évidemment, la livraison de grands équipements structurants tels que la Cité du Vin, le Stade Matmut-Atlantique, Arkéa Arena, etc. a permis de doter la Métropole d'atouts supplémentaires pour étoffer son offre touristique. Parallèlement, la création en juillet 2015 d'un office métropolitain du tourisme a permis de renforcer la promotion touristique du territoire, le tourisme d'affaires mais aussi le tourisme de proximité.

Bordeaux accueille de nombreux événements internationaux : Bordeaux Fête le Vin décliné à Bruxelles ; Vinexpo Bordeaux / New York, Bordeaux Fête le Fleuve, Bordeaux S.O Good, INPHO® Venture Summit, Internationale (photonique), Cartoon Movie, Tall Ships Regatta (juin 2018) ...

Avec 7 millions de touristes en 2017 et de nombreux palmarès flatteurs, l'attractivité touristique ne cesse de se renforcer. Bordeaux est également le 2e port de la façade

atlantique pour les escales de croisières maritimes.

Miser sur l'excellence du Campus

L'Université est un véritable argument d'attractivité et plus généralement de structuration de la métropole bordelaise (étudiants et chercheurs représentant environ 15 % de la population). Sa labellisation en tant qu'Initiative d'Excellence (IdEx) lui permet de mettre en œuvre un projet de développement global avec pour ambition de se positionner parmi les cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence en Europe. Le campus bordelais, le plus grand de France, est en pleine rénovation dans le cadre de l'opération Campus à laquelle Bordeaux Métropole contribue de façon significative. Au-delà, il est nécessaire de constituer une université encore plus forte afin d'attirer les talents et de participer davantage encore à la croissance économique. La Métropole, avec ses nouvelles compétences, accompagne le développement de l'université et favorise la structuration de pôles d'excellence : sur le commerce (avec Kedge Business School), la transition énergétique (avec l'institut pour la transition énergétique - Inef 4), les matériaux composites (Institut de Recherche Technologique), la santé etc. De plus, pour valoriser le capital humain indispensable à la dynamique territoriale, la Métropole s'attache à favoriser les ponts entre l'enseignement supérieur / la recherche et les entreprises (start-up et PME) autour de programmes communs répondant aux priorités du développement économique du territoire.

Intensifier la promotion et la prospection : « Magnetic Bordeaux »

Au-delà des équipements, des infrastructures, des atouts propres au territoire, faire de Bordeaux une métropole attractive passe par l'élaboration d'un plan stratégique d'attractivité qui associe les acteurs institutionnels concernés et qui s'appuie également sur l'engagement des entreprises, pour apporter rayonnement et valeur ajoutée au territoire, aux acteurs économiques et aux citoyens. C'est une action essentielle qu'a lancée Bordeaux Métropole.

Les résultats sont là :

- Emplois : 8 000 créations nettes d'emplois salariés privés en 2018 (Urssaf)
- Implantation d'entreprises : 80 projets acquis en 2017 représentant 2 100 emplois annoncés à 3 ans (Invest in Bordeaux).

L'ensemble des indicateurs d'attractivité démontre un dynamisme économique qui s'amplifie. Dans ce cadre, les actions de promotion et de rayonnement de la métropole bordelaise s'intensifient – comme les missions à l'international pour ouvrir des portes et des marchés à nos entreprises et mettre en avant l'attractivité de Bordeaux Métropole à travers ses projets et le dynamisme de ses entrepreneurs.

Pour cela, Bordeaux Métropole anime le comité « Attractivité », en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), associant tous les acteurs institutionnels concernés, ceci afin de développer un marketing territorial collectif pour faire rayonner le territoire et créer de la valeur. Sur ces bases, distinguant les missions de promotion, de prospection et d'accueil, Bordeaux Métropole est porteuse de la promotion de son territoire et de l'animation de la marque territoriale « Magnetic Bordeaux ».

Elle travaille avec Invest in Bordeaux, repositionnée et renforcée dans sa mission d'accueil des entreprises à l'échelle de l'aire métropolitaine, ainsi qu'en partenariat et en articulation avec la CCI, chef de file de la prospection et du développement d'opportunités d'affaires à l'international pour les entreprises.

Forte de cette clarification des compétences, Bordeaux Métropole axe ses efforts sur la promotion internationale et l'export des entreprises de son territoire. Elle a obtenu en 2017 la Présidence de la Communauté des Villes Ariane 2020 ainsi que l'accueil de la Robocup 2020. Ces missions et salons internationaux sont autant d'occasions de valoriser collectivement les entreprises du territoire sous la marque partagée « Magnetic Bordeaux ».

Dynamiser le développement économique de la métropole

Les implantations de sièges sociaux, d'antennes ou de sites de production se sont succédées en 2017 : Ubisoft (3^e éditeur au monde de jeux vidéo), OVH (leader européen du cloud), SolidAnim (implantation du siège social), Betclac (qui a délocalisé à Bordeaux son siège social et son bureau de Londres), Hermès (implantation d'un atelier de maroquinerie, investissement de plusieurs millions d'euros et environ 250 créations d'emplois d'ici quatre ans), Axa Wealth et en 2018, Acensi, Deezer, Black Market, Neeva, CCCP, Mabelis...

Le territoire attire de nombreux entrepreneurs et de nombreux groupes, leaders sur leurs marchés et dont la présence vient renforcer un écosystème numérique fort de talents et d'espaces propices à un environnement favorable aux affaires.

Ce sont les entreprises qui génèrent les emplois. Les résultats obtenus dépendent de la capacité métropolitaine à susciter et à accompagner la croissance des entreprises. Pour cela, créer l'environnement le plus favorable possible à leur implantation, leur maintien et leur développement sur la Métropole est essentiel. Cela est possible grâce à un positionnement fort de la Métropole en matière de développement économique avec des interventions confortées et légitimées par la loi MAPTAM. Cette position est à construire en bonne intelligence avec les autres acteurs, en particulier la Région, chef de file en la matière, à la suite de l'adoption de la loi NOTRe, par le biais du volet métropolitain du schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) adopté à la fin de l'année 2016, mais aussi avec les chambres consulaires (par le renouvellement notamment de la convention de partenariat triennale avec la CCIB au début de l'année 2016), les structures de développement économique, les associations professionnelles et bien entendu, les entreprises et chaque écosystème.

Infrastructure d'attractivité majeure, la desserte du territoire en fibre optique produit ses premiers effets mesurables : alors que le territoire métropolitain se situe désormais en tête des métropoles françaises pour le rythme des déploiements, ce sont 11 % des entreprises locales qui ont installé ou maintenu leurs activités en raison de la disponibilité du très haut débit. Elles représentent 32 000 emplois et 2,7 milliards d'euros de PIB.

En outre, les grands projets transversaux de la Métropole autour de la ville intelligente ou de la croissance durable et les grands équipements sont autant de

leviers essentiels pour le développement de l'activité et de l'emploi sur le territoire.

Soutenir les filières où Bordeaux Métropole dispose d'avantages concurrentiels manifestes

Il est prioritaire de soutenir et de rendre encore plus visibles les grandes filières stratégiques du territoire (industries aéronautiques, laser, numérique, santé, vin) qui constituent les fleurons de notre économie et de sa capacité d'innovation. Elles sont portées par de grands sites technologiques dédiés : l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc (Mérignac - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles) pour la filière aéronautique ; l'Écoparc (Blanquefort) et le parc Newton (Bègles) pour les éco-activités ; la zone économique du grand Bersol (Pessac - Gradignan) pour le laser (avec la Cité de la photonique) mais aussi la santé, avec le Bioparc et le Centre hospitalier universitaire (CHU) à proximité.

Afin de renforcer le développement des sites majeurs de développement économique, une première Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux-Aéroparc portant sur un périmètre économique de 2 515 hectares à proximité de l'aéroport, a été créée en septembre 2015, avec des moyens d'action renforcés et une gouvernance spécifique pour améliorer les conditions d'accueil des entreprises, notamment de la filière aéronautique. Au regard de l'enjeu stratégique de la filière aéronautique, cette OIM a été étendue en 2019 à 814 hectares supplémentaires pour intégrer les sites d'Ariane Group situés à Saint-Médard-en-Jalles.

Une deuxième OIM « Créative Vallée » renommée « Inno Campus » a été mise en place en 2016 sur tout le secteur économique à proximité du Campus et du CHU, afin de favoriser le développement économique du territoire autour du transfert de technologies et de l'innovation (en matière de santé et de laser notamment).

Au-delà des grandes filières stratégiques à conforter, il s'agit parallèlement de créer les conditions du développement de nouvelles filières où la métropole de Bordeaux dispose ou peut disposer rapidement d'avantages concurrentiels forts, comme par exemple la filière image et ses industries culturelles et créatives. C'est un facteur clé de création de valeur ajoutée et d'emplois durables.

Dans cet objectif, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont contractualisé avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre d'une convention tripartite 2018-2020. Ce partenariat permet d'apporter le soutien de Bordeaux Métropole et de la ville sur deux actions phares : la pérennisation des résidences So Film d'écriture de cinéma de Genre, implantées depuis 2017 sur la métropole bordelaise et la mise en place d'un fonds d'aide à la création numérique (fiction et nouveaux formats).

Une réflexion est engagée en 2019 pour la création d'une troisième OIM « Rive droite ».

La Métropole s'est également attachée à mieux coordonner les structures d'accompagnement qu'elle soutient et renforcer son rôle au sein de leur gouvernance. Notamment les pôles de compétitivité (dont elle peut être copilote) qui sont les lieux de maturation des projets et des savoir-faire de demain, ainsi que les technopoles qui jouent un rôle essentiel d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes, d'animation et de mise en valeur des parcs technologiques. Elle a aussi impulsé de grandes actions fédératrices qui permettent d'identifier et de porter à l'international les secteurs d'excellence ou le dynamisme entrepreneurial du tissu

économique, à l'image de la labellisation « French Tech » soutenue par la forte mobilisation de l'écosystème numérique local et régional. Celui-ci est regroupé sur un arc numérique allant des Bassins à flot, via le centre-ville de Bordeaux (le quartier des Chartrons) jusqu'au projet de Cité numérique à Bègles – bâtiment totem de la French Tech Bordeaux (dont les premiers lots ont été livrés en 2018 et se poursuivront jusqu'en 2020) et qui se prolonge jusqu'au Campus.

Savoir accueillir les emplois de demain

L'on observe actuellement une contraction des espaces à vocation économique sur le territoire. Les raisons en sont multiples et souvent légitimes, entre nécessité de construire davantage de logements et le souci de préserver l'environnement. Mais le résultat fait que les entreprises ont aujourd'hui tendance à s'installer préférentiellement en périphérie de l'agglomération. La Métropole a œuvré pour inverser cette tendance : en poursuivant l'aménagement de nos grands sites d'activité aujourd'hui insuffisamment aménagés ; en intégrant les activités de l'économie présentielle et tertiaire dans les projets urbains ; en veillant à ménager une place aux activités productives (artisanat, PME / PMI, logistique...) essentielles pour l'équilibre et la vitalité économique de la Métropole. C'est dans ce cadre que s'inscrit le plan d'action métropolitain en faveur du commerce, approuvé en mars 2018, qui pourrait notamment s'appuyer sur un élargissement, à l'échelle de l'ensemble de la métropole, des interventions de la société d'économie mixte (SEM) « InCité » en matière de revitalisation commerciale (avec une évolution de ses statuts, une augmentation de capital et un pacte d'actionnaires).

Pour développer l'offre de foncier économique et d'immobilier d'entreprise adaptée à la diversité des besoins dans une logique de rationalisation et de réactivité, la solution la plus efficace est la création d'un outil dédié d'aménagement économique avec le démarrage des travaux d'un premier quartier économique dans le cadre de l'OIM Bordeaux Aéroport en septembre 2019 et l'accompagnement de la Métropole dans la conduite du projet « AIRE : aménager – innover – redessiner – entreprendre ».

Accompagner les entreprises à toutes les étapes de leur développement

Pour accompagner la création et le développement d'entreprises, de nombreux dispositifs existent sur notre territoire (incubateurs, pépinières, coopératives, agence de développement local etc.). Il est du rôle de la Métropole de donner plus de visibilité à ce réseau et de veiller à ce que les porteurs de projets soient orientés vers le bon outil, le bon acteur afin de faciliter les démarches et d'encourager l'entrepreneuriat. La Métropole peut en outre, s'appuyer sur de nombreux mouvements émergents et actifs d'entrepreneurs. Parallèlement, la Métropole s'attache à améliorer sa capacité à répondre aux différents besoins des entreprises : accompagnement à l'implantation, accès au très haut débit, transport de marchandises et logistique urbaine, déplacements et services aux salariés, accès aux marchés publics, etc., autant de services qui permettent de créer les conditions favorables à leur croissance.

Ces actions concernent l'ensemble du tissu économique. La Métropole continue ainsi d'accompagner les secteurs économiques structurants du territoire (commerce, filière viticole, agriculture, chimie, nautisme...). Ce développement doit s'appuyer sur une action volontariste de l'ensemble des acteurs économiques du territoire, dont le

Grand Port Maritime de Bordeaux.

La Métropole a aussi intensifié son soutien au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui est un levier fort pour la création d'emplois non délocalisables et pour des initiatives en réponse à des besoins sociaux non satisfaits. Enfin, il est également indispensable d'investir davantage dans les champs émergents : en termes d'industries productives du futur telles que la chimie verte ou les matériaux composites et de nouvelles formes d'économie (économie créative, silver économie, économie circulaire...) en soutenant les projets qui allient entrepreneuriat et innovation sociale.

Une attention particulière est portée à deux enjeux transversaux : la transformation numérique de l'économie d'une part, qui concerne tous les champs d'activités dont l'administration publique et pas seulement les start-up ; et d'autre part, l'accès au financement – public et privé – pour les entreprises sur la métropole bordelaise, levier essentiel à leur croissance et à leur capacité à aller gagner de nouveaux marchés.

L'intervention de la Métropole en faveur des entreprises

La métropole met en œuvre tous les outils opérationnels dont elle dispose pour favoriser le développement économique sur son territoire. Ainsi, la maîtrise et la bonne mise en application des principes de la commande publique et du développement durable offrent de puissants leviers d'intervention publique.

En association avec les chambres consulaires notamment, ainsi que les fédérations professionnelles des travaux publics et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), la Métropole poursuit ses actions en matière d'accès à la commande publique des TPE/PME à travers la simplification des procédures, la dématérialisation et un accompagnement des entreprises lors de rencontres et de sessions de formations. En partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), la Métropole a initié un processus de référencement des entreprises innovantes identifiées sur le territoire métropolitain dans des domaines d'activités couverts par le catalogue UGAP.

Cette démarche, déjà engagée en faveur de 8 sociétés dans les secteurs des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de l'informatique, se poursuit dans d'autres secteurs. À ce jour, 26 entreprises girondines, dont 25 PME, ont été référencées.

Bordeaux Métropole promeut au travers de clauses sociales et environnementales inscrites dans ses contrats l'instauration de la promotion de l'achat innovant, l'innovation numérique, industrielle, culturelle, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité dans l'emploi et la promotion de l'achat socialement responsable. Ainsi, la commande publique doit également permettre le retour à l'emploi de personnes rencontrant d'importantes difficultés qui freinent leur insertion sociale et professionnelle. Les règles de la commande publique offrent plusieurs outils tels la clause d'insertion et les marchés réservés à des structures œuvrant dans l'insertion de ces personnes défavorisées. À ce titre en 2018, les heures d'insertion sociale dans les marchés notifiés par la Métropole ont atteint 224 259 heures dont 121 359 heures dans le cadre des marchés réservés et d'insertion de

Bordeaux Métropole, générant 2 274 756 € de chiffres d'affaires en 2018 pour les structures de l'insertion et du handicap.

Au-delà de ces modes d'intervention, la Métropole mène une action en matière d'animation économique du territoire au plus près des entreprises. Dans ce domaine, le rôle des communes est prégnant. Aussi, il est impératif de mettre en place un système permettant à la fois de maintenir le lien de proximité avec les entreprises, tout en favorisant l'accès à l'ensemble de l'offre de services mis à leur disposition sur la Métropole.

À cet égard, l'appui de Bordeaux Métropole aux différentes structures locales qui soutiennent l'économie de proximité est important mais, au-delà de leur financement, il est indispensable d'assurer une meilleure coordination entre ces acteurs.

Par ailleurs, dans le domaine des politiques de l'emploi, la Métropole s'attache à mettre en place une animation structurée des acteurs sur le territoire, visant à une meilleure cohérence des actions et à la valorisation des grands chantiers métropolitains pourvoyeurs de nombreux emplois.

Enfin, dans un contexte difficile, la Métropole, aux côtés des communes concernées, de la Région et de l'Etat, va lancer un « appel à manifestation d'intérêt » concernant le site Ford Aquitaine afin de redynamiser ce territoire et de recréer des emplois.

MOBILITÉ

Chiffres clés (mobilité)

TRAMWAY : 77 km de réseau en février 2020 avec la mise en place de la ligne D.

PARCS-RELAIS : aujourd'hui **23 parcs + 3 parcs mutualisés**.

Fin 2020 : **27 parcs + 3 parcs mutualisés**

EN GIRONDE

49 % des ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) sont imputables aux transports, **30 %** sur Bordeaux Métropole.

Nombre de **VOYAGEURS** sur le réseau TBM :

Près de 165 millions de passagers en 2018, soit près de 30 % de fréquentation en plus sur les 4 premières années de l'actuelle délégation de service public 2015-2018.

COULOIRS BUS : aujourd'hui : **55 km**.

Chiffres clés (mobilité, suite)

Les **TRANSPORTS EN COMMUN** concernent sur Bordeaux Métropole :

12 déplacements sur **100** en 2017.

Dans les autres grandes villes européennes, la part modale des transports en commun se situe entre :

15 et **25 %**.

Transports en commun :

20 % en hypercentre en 2017, mais seulement **10** à **15 %** entre boulevards et rocade et **5** à **10 %** quand on traverse la rocade.

AUTO-PARTAGE :

Réseau citiz : en 2016, **97** voitures et **36** stations.

Bluecub : **75** stations et **200** véhicules (dont 25 Twizzy).

PART MODALE DE LA VOITURE

Descendue **en deçà de 50 %** en 2017.

PART MODALE DU VELO

Un mode de transport en forte croissance : 8 % des déplacements en 2017.

+51 % par rapport à 2014.

ROCADE :

249 000 véhicules/jour (nombre de véhicules différents qui empruntent chaque jour au moins un bout de rocade - Moyenne journalière annuelle 2016 (DIRA)).

En heure de pointe, sur la rocade, **60 % des déplacements** ont pour motif le domicile – travail.

15 000 poids lourds/jour.

PART MODALE DES DEPLACEMENTS PEDESTRES :

29 % en 2017 sur l'agglomération bordelaise (avec une importance toute particulière en hypercentre).

FACILITER LES DÉPLACEMENTS : VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE MOBILITÉ

Dans un contexte de forte croissance du nombre de déplacements, la politique volontariste de Bordeaux Métropole a permis à partir de l'an 2000, de faire baisser la part modale de la voiture pour la première fois depuis des décennies (1999 : 64 % / 2009 : 59 % / 2017 : 49 %). Malgré les efforts considérables entrepris depuis 1995, les déplacements restent cependant encore souvent difficiles pour beaucoup d'habitants et d'usagers de la métropole bordelaise.

Assurer des déplacements plus fluides, des durées de trajets prévisibles et offrir un panel élargi de solutions pour une mobilité choisie, tels sont les impératifs que nous devons continuer à nous fixer. Il en va de la qualité de vie des habitants, mais aussi du bon fonctionnement de l'activité économique, et au-delà de l'attractivité du territoire. Afin de répondre à ces enjeux, une complémentarité doit être assurée entre les investissements dans les infrastructures de transport permettant de développer une offre performante de transports urbains, et le développement de l'innovation, technologique et d'usage, au service d'une mobilité alternative et intelligente.

Compléter les infrastructures de transports

Conforter le réseau de transport en commun

Le développement du réseau de tramway s'est étendu tout au long de la mandature et se poursuivra au-delà. Les mises en service commerciales des extensions sur les lignes A, B, C, ont été réalisées en 2015 et l'extension de la ligne C vers Blanquefort est opérationnelle depuis décembre 2016. L'extension de cette même ligne C vers Villenave d'Ornon l'est depuis février 2019. Avec la mise en service progressive de la ligne D entre décembre 2019 et février 2020, ce sont 35 km de nouvelles lignes de tramway qui auront été mises en service durant la mandature, soit plus que lors de la première phase en 2003.

Grâce au développement du réseau, la fréquentation est à nouveau en forte progression : elle a augmenté de 30 % depuis 2015. Ce résultat est largement supérieur à ceux des autres réseaux français de même taille.

Un SDODM pour organiser l'avenir du réseau

Le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) a pour objectifs de mieux mailler et structurer le réseau de transport en commun par une meilleure articulation des lignes de transports en commun à haut niveau de service (TCHNS) et de désaturer les nœuds existants par la création de nouveaux points d'échanges.

Dans cette optique, le SDODM approuvé par le Conseil métropolitain en janvier 2016 prévoit notamment :

- les projets ayant fait l'objet d'études opérationnelles avec :
 - L'amélioration de la desserte de la zone d'activité de l'aéroport, qui a été déclarée d'utilité publique au printemps 2019 et dont les travaux ont commencé pendant l'été. Ce projet comprend la prolongation de la ligne A jusqu'à l'aéroport et la mise en place d'une liaison de bus transversale efficace entre l'aéroport et la gare de Pessac Alouette.
 - La liaison en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux centre - Caudéran - Le Haillan - Saint- Médard- en-Jalles - Saint-Aubin de Médoc, projet pour lequel une nouvelle enquête publique sera organisée au printemps 2020, et dont les travaux débiteront avant la fin de la même année,
 - La réalisation en 2019 de la concertation pour la desserte en tramway d'une part de Gradignan ; et pour la réalisation d'autre part d'un transport à haut niveau de service entre le CHU Pellegrin et les quartiers de Talence-Thouars, Gradignan Malartic et la gare de Bègles.

- les projets faisant l'objet d'études pré-opérationnelles :
 - L'extension de la ligne D du tramway entre Cantinolle (Eysines) et Saint-Médard-en-Jalles, dont le dossier d'enquête publique a été déposé en 2019 pour une réalisation qui devrait avoir lieu lors du dernier trimestre 2020.
 - L'amélioration de la desserte de la presqu'île d'Ambès par les quais de Garonne sous la forme de la liaison Bassens-Campus, dont une première configuration est mise en service depuis le 4 novembre 2019.
 - La liaison de pont à pont en rive droite reliant Cracovie et le Stade Matmut-Atlantique en passant par les ponts Jacques Chaban-Delmas et Simone Veil, pour laquelle les études seront poursuivies en correspondance avec les différents projets sur le secteur.
 - la liaison Parempuyre : en vue du prolongement de la ligne C de Blanquefort jusqu'à Parempuyre, les études pré-opérationnelles déjà réalisées sur cette liaison ont été approfondies à la fin de 2017.

Enfin, concernant le ferroviaire, à la fin du mois de décembre 2018, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole se sont mis d'accord sur une feuille de route commune ambitieuse, approuvée à l'identique par les assemblées des deux institutions, pour la réalisation d'un RER métropolitain, comprenant un renforcement de l'offre ferroviaire (augmentation des fréquences, diamétralisations, ouverture de nouvelles haltes comme celle de Talence Médoquine) et la création d'un réseau de lignes de Cars Express. La Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole font cause commune auprès de l'État et de la SNCF pour obtenir de ces deux partenaires les décisions qui s'imposent.

La rentrée 2019 a permis la mise en service de la première liaison de car express de l'aire urbaine bordelaise avec la liaison Créon-Bordeaux qui après un mois d'exploitation, a déjà dépassé les prévisions de fréquentation réalisées à la fin de 2018.

Ces importantes réflexions permettront d'éclairer le choix sur ces nouvelles liaisons stratégiques pour le territoire et d'évaluer l'impact budgétaire des différents projets.

Car au-delà du tramway, c'est la combinaison des différents modes et la mise en œuvre d'une stratégie globale des mobilités, dans l'esprit du Grenelle des mobilités qui permettront de répondre à l'ensemble des problématiques de déplacements à l'échelle métropolitaine, notamment au-delà de la rocade.

Adapter le réseau routier aux dynamiques métropolitaines

Le bouclage de la mise à 2x3 voies de la rocade Ouest est une priorité pour la Métropole. Les difficultés de déplacements sur la rocade pénalisent l'économie du territoire. Elles pèsent sur un nombre important d'entreprises et de salariés (plus de 120 000 emplois le long de la rocade). Aussi, la Métropole doit-elle rester particulièrement mobilisée et volontariste pour pousser à une solution, permettant le bouclage de la rocade à l'horizon 2022. Dans ce cadre, l'achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade est inscrit au Contrat de Plan État / Région (2015-2020) et fait l'objet d'une contractualisation spécifique entre l'État et la Métropole à travers un protocole d'accord intégrant l'ensemble des enjeux de la rocade et autoroutes d'accès à la Métropole. En complément, la création de la troisième voie de la rocade devra s'accompagner de l'étude, puis de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de régulation et d'optimisation (vitesse, entrées prioritaires...), ainsi que la régulation progressive du stationnement autour de la rocade. Enfin, la bande d'arrêt d'urgence est conçue pour pouvoir accueillir la circulation de lignes de transports en commun, avec, depuis novembre 2019, la première expérimentation en la matière avec la Corol 31.

À la suite de la conclusion de la médiation qui s'est tenue à la fin de l'année 2018, les travaux de la trémie rive gauche du pont Simone Veil ont été terminés par le groupement dirigé par Fayat. Un nouvel appel d'offres est en cours de consultation pour les travaux des fondations qui reprendront vraisemblablement dans le courant de l'année 2020, sous réserve de la confirmation par la Cour d'appel de l'accord trouvé avec le groupe Fayat.

Du transport à la « mobilité intelligente »

Parce qu'aux contraintes budgétaires s'ajoutent des mutations profondes, qu'il s'agisse des transformations des modes de vie, de l'urgence environnementale, de la révolution numérique, des enjeux de santé publique, de la crise de l'emploi, ou de la croissance démographique, la responsabilité de la Métropole et de ses partenaires, est de transiter vers un nouveau modèle de déplacements. En résumé, il s'agit de passer du transport à la mobilité, avec une triple mutation des usages, des outils, et des acteurs, dans l'esprit des principes du « Grenelle des mobilités » et des 17 mesures de cette Charte, devant se concrétiser avec l'ensemble des partenaires au cours de cette mandature.

Améliorer l'efficacité du réseau de transports en commun

Bordeaux Métropole a fixé à son délégataire un objectif fort d'assurer la gestion du réseau dans une logique d'optimisation, afin de transporter davantage de voyageurs et de répondre aux besoins des usagers dans leur diversité. L'objectif est l'amélioration constante de la qualité du service et l'accessibilité. Ainsi, l'été 2019 a vu à nouveau, la réalisation d'importants travaux concernant la maintenance du tramway, la réparation des carrefours fonctionnant avec l'alimentation par le sol (APS) et le changement des coffrets APS sur la ligne B. Une réflexion est engagée afin d'améliorer la vitesse commerciale du tramway et des Lianes, dont la performance s'est nettement améliorée depuis 2014 grâce aux nouveaux couloirs bus et à la généralisation de la priorité aux feux. La démarche « Lianes majeures » a été lancée et les premiers travaux sont en cours de réalisation.

Articuler les réseaux de transports à une échelle pertinente

La demande de Bordeaux Métropole, exprimée dès 2014, de mise en place d'un syndicat mixte réunissant les différentes Autorités Organisatrices de Transports locales a été entendue par la Région et s'est concrétisée au printemps 2018.

Un « mix mobilité »

Pour une mobilité efficace, la solution est en réalité un panel de solutions. Si l'objectif paraît simple, la mise en œuvre demeure complexe puisqu'il s'agit de jouer avec l'ensemble des transports disponibles, d'agir sur les différents leviers dans un souci de cohérence et d'articulation. En somme, miser sur la multi modalité.

La voiture, autrement

Quels que soient les efforts entrepris dans le domaine de la mobilité, la forme de notre agglomération rend incontournable l'usage de la voiture. Pour autant, cette réalité ne doit pas nous empêcher d'offrir aux usagers tous les outils qui leur permettront de limiter l'usage de la voiture «en solo».

Cela passe par de nouvelles alternatives sous forme de nouveaux services s'insérant dans la chaîne globale des mobilités : ainsi, le développement du co-voiturage et de l'auto-partage est particulièrement pertinent.

Des dispositifs sont déjà soutenus par Bordeaux Métropole et continuent d'être améliorés. En septembre 2018, Bordeaux Métropole a en outre lancé une expérimentation de «bonus mobilités». Il est également nécessaire de réguler l'usage de la voiture, notamment par une politique de stationnement judicieuse et élaborée en étroite collaboration avec les communes.

Apporter de nouvelles réponses pour le stationnement

Réglementer le stationnement à destination permet de diviser par deux l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail et d'augmenter d'autant l'usage des transports en commun et du vélo.

La réglementation du stationnement s'apparente bien à un outil privilégié pour faciliter le report modal. Elle améliore la qualité des espaces publics et contribue par une réglementation adaptée, à l'attractivité économique en garantissant des places de stationnement pour les utilisateurs du centre d'agglomération.

Les parcs de rabattement (parcs-relais, pôles d'échanges, parkings de proximité...) sont aussi développés sur l'idée d'une augmentation de capacité et une tarification ajustée. 2018 aura ainsi été une année marquante pour le développement des parcs-relais avec plus de 1 600 places nouvelles créées.

D'ores et déjà, l'harmonisation des tarifications sur voirie et en ouvrage a été mise en place et des solutions concrètes ont été proposées aux résidents afin d'optimiser l'utilisation des parcs et de renforcer la qualité des espaces publics, dans le cadre de l'observatoire du stationnement.

Faire la part belle aux déplacements actifs

Le vélo affiche d'excellents résultats : 1 métropolitain sur 7 et 1 bordelais sur 5 utilise le vélo comme mode de déplacement privilégié. A la fin de l'année 2018, la pratique aura augmenté de 50% par rapport à l'année 2014.

L'ambitieux plan vélo voté à la fin de 2016 pour la période 2017-2021, a fait de la Métropole celle qui investit le plus par habitant et par an pour le vélo, et a permis d'importantes réalisations : réservation du pont de pierre aux transports en commun et aux modes doux, création de la première vélo-rue, mise en service du premier tronçon d'autoroute du vélo etc...

La marche permet, quant à elle, une diminution de nombreux petits déplacements motorisés et est aussi un précieux allié des transports en commun. Aménager et entretenir un espace adapté aux piétons (voirie, trottoirs, espaces publics) dans un souci d'accessibilité pour tous, jalonner efficacement des cheminements, promouvoir la pratique de la marche notamment sous l'angle de la santé publique, sont quelques-uns des leviers qui sont activés.

Les innovations au service de la mobilité

- Développer les outils numériques pour une meilleure information en temps réel des voyageurs et une meilleure mobilité personnelle est indispensable. L'objectif est que les citoyens puissent avoir accès à un ensemble de solutions de mobilité grâce à une transversalité et une interconnexion entre les différents outils numériques.
- Promouvoir la « multimodalité » : co-voiturage, pédibus ou vélo-bus, Tram-train, vélo-public... sont autant de façons de se déplacer dont il est nécessaire d'accompagner l'émergence et le développement.
- Proposer des démarches efficaces et innovantes permettant de renforcer, à toutes les échelles territoriales, l'articulation entre urbanisme et mobilité notamment en densifiant autour des axes de transports collectifs.

LOGEMENT

Chiffres clés (logement)

TERRITOIRE BORDEAUX METROPOLE :

50 % d'espaces urbanisés, 50 % d'espaces agricoles et naturels.

Densité :

1 354,2 habitants/km² en 2016. Soit une densité deux fois moindre que Lyon.

Au cours des 5 dernières années : **1 NOUVEAU GIRONDIN** sur 4 s'est installé sur Bordeaux Métropole, contre 1 sur 2 dans les années 1990.

35 OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT en cours de réalisation dont :

17 Zones d'aménagement concerté (ZAC) dont celles de Saint-Jean Belcier et Garonne-Eiffel dans l'OIN.

14 Programmes d'aménagement d'ensemble (PAE).

4 autres opérations d'aménagement dont Brazza.

Chiffres clés (logement, suite)

D'autres opérations d'aménagement en préparation **dont 3** dans le cadre du programme 50 000 logements autour des axes de transports collectifs (Gradignan cœur de ville, Le Haillan centre-ville et Mérignac Soleil).

Un **objectif de construction** de :

7 500 logements par an dont **3 000 à 3 500 en logement social** (soit environ 20 000 sur 6 ans). C'est la production nécessaire pour que les communes de la métropole puissent offrir un parc de 25 % de logements sociaux d'ici à 2050. Pour produire ces logements, il faut mobiliser environ **450 ha** de foncier jusqu'en 2020.

Réhabilitation du parc existant :

PARC PUBLIC : objectif de **1 500 à 2 000 logements** par an, dont les **300 à 400** plus performants seraient accompagnés financièrement par la Métropole (soit 2 500 environ sur 6 ans).

PARC PRIVÉ : objectif de **1 000 à 1 500 logements** à réhabiliter sur 6 ans, ainsi qu'une quinzaine de copropriétés.

CRÉER PLUS DE LOGEMENTS DE QUALITÉ AU SEIN D'UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ

Chaque année, le département de la Gironde gagne en moyenne 15 000 habitants, ce qui en fait l'un des départements les plus dynamiques de France sur le plan démographique.

La métropole bordelaise y est pour beaucoup. Sa bonne image, son offre urbaine très riche (infrastructures et équipements, emplois, services, etc.) attirent de nombreux nouveaux habitants. Mais plutôt que de s'installer dans Bordeaux Métropole, la majorité d'entre eux a jusqu'à présent tendance à se disperser sur le territoire girondin. Ainsi, Bordeaux Métropole a « accueilli » en moyenne 1 nouveau girondin sur 4 (soldes naturel et migratoire confondus) au cours des 5 dernières années, contre 1 sur 2 à la fin des années 1990. Les raisons sont à chercher du côté de l'attrait des ménages pour l'habitat individuel, mais aussi du côté d'une offre immobilière peu concurrentielle car trop souvent inadaptée à leurs souhaits et revenus. Le résultat, c'est l'étalement urbain avec la congestion automobile, la pollution, le renchérissement des équipements publics et de leurs coûts et in fine le poids croissant du poste déplacements sur le budget des ménages et la dégradation des conditions de vie quotidienne (temps passé dans les trajets, risques en termes de sécurité et de santé...). C'est aussi le risque de la relégation des plus modestes aux marges de la Métropole avec toutes les conséquences qui pèsent sur un éloignement non choisi. L'équation à résoudre est donc complexe : il faut parvenir à augmenter la production de logements à des prix maîtrisés, mais veiller en même temps à promouvoir la qualité architecturale et urbaine des projets et plus généralement le cadre de vie du territoire dont la dimension « nature » compte parmi les meilleurs atouts. Côté logement, la stratégie est arrêtée, les outils sont en place. L'effort engagé doit nécessairement être poursuivi et partagé à l'échelle du territoire pour favoriser l'accès au logement et faire face aux nombreuses attentes et notamment celles des ménages en précarisation, celles des populations vieillissantes et celles des jeunes, notamment les étudiants en recherche de solutions de logement. L'objectif de cette mandature était donc de mener à bien les opérations dans le respect du calendrier et des équilibres financiers. Côté nature, l'enjeu était de consolider les outils correspondants (le référencement des zones inondables par exemple) et de décider puis de mettre en œuvre un programme d'actions.

Construire plus, construire mieux

L'effort de construction de la Métropole s'est amplifié, avec un objectif minimal de 7 500 logements neufs par an et une production de logements sociaux qui doit se situer à minima vers 3 000 logements par an avec le souci de rééquilibrer leur répartition sur l'ensemble du territoire tout en préservant les identités urbaines et paysagères des communes. Cet effort se traduit par la création de nouveaux quartiers, véritables lieux de vie pour les habitants et concerne principalement :

Les projets de l'arc de développement durable

Ils s'égrènent le long de l'arc de développement durable, depuis les Berges du Lac

où l'éco-quartier Ginko est sorti de terre (il accueillera à terme 7 000 habitants dans 3 000 logements), au vaste territoire de Bordeaux-Euratlantique sur les communes de Bègles, Bordeaux et Floirac (15 à 16 000 logements escomptés d'ici 2030), où il s'agit de mettre en œuvre les projets Saint-Jean-Belcier, Garonne-Eiffel, et Bègles-Garonne, en passant par les Bassins à flot (5 000 logements ont déjà été livrés en 5 ans sur les 5500 prévus), Brazza (4 500 logements), la ZAC Bastide-Niel (3 300 logements d'ici 2030) et la ZAC des quais (1 500 logements) à Floirac. Tous ces projets partagent par-delà leurs singularités respectives, les mêmes objectifs d'accessibilité, de mixité urbaine, de qualité paysagère et de performance énergétique.

La mise en service du nouveau pont Simone Veil, qui bouclera la ceinture des boulevards et contribuera à relier plus étroitement encore les deux rives de la Garonne, desservira le nouveau grand quartier en développement « Les Quais de Floirac ».

En outre, l'intégration des barrières et des boulevards dans un projet métropolitain vise à faire émerger un projet permettant d'engager une mutation profonde de la pratique des boulevards (évolution vers un espace urbain), de revitaliser les barrières, d'améliorer le partage entre les différents modes de déplacement et de valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager tout en renforçant les fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'emplois et de loisirs.

Des projets d'aménagement plus durables et plus écologiques

Bordeaux Métropole conduit des démarches d'évaluation des projets urbains au titre de l'urbanisme durable favorisant notamment une plus grande prise en compte de l'humain et de la biodiversité dans les projets.

Par ailleurs Bordeaux Métropole porte les démarches de labellisation Ecoquartier. À ce jour les ZAC Ginko et Bastide Niel situées sur Bordeaux sont labellisées et le quartier des Akènes à Lormont est en cours de labellisation.

Habiter, s'épanouir : 50 000 logements abordables par nature

Le Programme « Habiter, s'épanouir : 50 000 logements abordables par nature », piloté par Bordeaux Métropole et dont les conditions de mise en œuvre sont réunies via la société publique locale La Fab, la Métropole et les communes, est en phase opérationnelle. En 2018, le cumul des îlots témoins, des projets d'études et des opérations d'aménagement concédés à La Fab permet d'atteindre une programmation d'environ 10 000 logements dont la livraison se fera au cours des 10 à 12 prochaines années. L'enjeu est de produire une offre suffisamment accessible et attrayante pour convaincre les ménages en quête d'un logement de s'installer au cœur de l'agglomération plutôt qu'à ses marges. Un effort tout particulier a été porté sur l'accession à prix maîtrisé, avec une part des logements mis en vente autour de 2 500 €/m² TTC, stationnement compris (contre 4 300 €, en moyenne sur le territoire de la Métropole).

Cette ambition de production de logements pour tous, à prix abordable, dans des cadres renouvelés de qualité et d'innovation architecturale, a été confirmée par la signature, par Bordeaux Métropole, le 5 février 2016 d'une charte et d'un protocole de partenariat sur la mise en œuvre du Programme « « Habiter, s'épanouir : 50 000

logements abordables par nature » avec les promoteurs immobiliers et les bailleurs sociaux.

Bien d'autres opérations d'aménagement sur l'ensemble du territoire contribuent elles aussi à améliorer significativement l'offre de logements et la qualité des espaces publics dans la Métropole ; avec toujours pour objectif de privilégier un développement urbain corrélé à la desserte de transports en commun et en continuité des tissus existants, et une volonté de diversification de l'offre de logements.

Dans l'ensemble des projets qu'elle pilote et de manière générale en appui des communes sur tout le territoire, Bordeaux Métropole développe une politique architecturale, urbaine et patrimoniale cohérente, respectueuse de l'existant, permettant à la diversité des projets de construction de s'intégrer durablement et harmonieusement dans les paysages métropolitains.

L'adoption d'une « charte bien construire » Bordeaux Métropole

Stimulée par le dynamisme et l'effervescence des projets qui s'y déploient, Bordeaux Métropole reste attentive à la qualité des opérations et à la satisfaction des usagers qui s'y installent, tant pour les logements que pour les bâtiments d'activité. Face à une production qui n'est pas toujours au rendez-vous de la qualité attendue, Bordeaux Métropole a engagé en partenariat avec les constructeurs, les entreprises et l'ordre des architectes, l'établissement d'une « charte du bien construire », obligeant ses signataires à mettre en œuvre un ensemble de bonnes pratiques, allant du choix de matériaux durables à la mission complète de maîtrise d'œuvre, en passant par la réduction du niveau de sous-traitance. La quarantaine de signataires à cette charte se voient remettre un label « Bien construire à Bordeaux Métropole » et s'engagent à un processus d'évaluation alliant expertise et retour d'usage des opérations dont ils ont la responsabilité.

Améliorer l'offre et les solutions de logements

Afin d'améliorer l'accès au logement et les conditions d'habitat, des moyens sont dégagés par la Métropole pour soutenir la rénovation urbaine et intervenir sur les logements existants. Ainsi, la Métropole s'attache à intervenir en accompagnement des propriétaires souhaitant rénover leur bien, soit pour l'occuper dans de meilleures conditions, soit pour le mettre sur le marché locatif conventionné (au profit des ménages sous plafonds de ressources). Ceci permet à la fois de traiter l'amélioration énergétique du logement, mais aussi de favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées ou vieillissantes ou encore de lutter contre le logement indigne, notamment dans les centres-villes de plusieurs communes.

Pour ce faire, des dispositifs spécifiques sont pilotés par la Métropole et accompagnés par l'État sur l'ensemble du territoire métropolitain. La Métropole s'attache également à accompagner la rénovation énergétique des copropriétés vieillissantes (passoires thermiques) et à mener une action plus complète sur les copropriétés dégradées (accompagnement social, à la gestion, la gouvernance et aux travaux). En complément, le dispositif « Mon énergie Bordeaux Métropole » mis en place en 2017 permet d'accompagner les ménages dans la lutte contre la précarité énergétique. Les opérateurs désignés sont sollicités pour des diagnostics

pouvant déboucher sur la mise en place de mesures correctives sur les usages des fluides, ou bien sur une orientation vers des travaux accompagnés. Il s'agit aussi de stimuler les formes d'habitat innovantes (comme l'habitat coopératif, l'habitat évolutif). Bordeaux Métropole peut par exemple mettre à disposition, selon des modalités adaptées, pour une durée déterminée, son foncier afin de stimuler la construction de logements sociaux.

Une attention particulière est également portée par la Métropole, en liaison avec l'État dont c'est la compétence, à la mise en place de solutions nouvelles au bénéfice des publics précaires et sans logement et des populations réfugiées pour raisons climatiques ou politiques.

Sur ce point, la Métropole a d'ailleurs adopté en février 2017 un nouveau règlement financier d'intervention, plus favorable à la production des logements les plus sociaux et des structures d'hébergement. Elle a lancé dans cette optique une expérimentation visant à résorber les squats présents sur le territoire, sur les communes volontaires. Deux premiers terrains ont ainsi été identifiés et sont en cours d'expertise.

Par ailleurs, la montée en compétence de la Métropole en matière de politique de la ville lui a permis de s'investir plus fortement, aux côtés des communes, dans les actions de renouvellement urbain des quartiers concernés et de garantir ainsi la requalification de certains secteurs de l'agglomération menacés de décrochage. Quatre quartiers (Joliot Curie, Aubiers, Palmer et Dravemont) ont été retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) pour une requalification ambitieuse et globale portant sur le logement, les espaces et les équipements publics et commerciaux / économiques sur une durée de 10 ans a minima. À la suite des négociations sur les projets urbains avec l'ANRU qui se sont tenues à la fin de l'année 2018, le territoire métropolitain se verra octroyer plus de 75 M€ pour accompagner des projets de démolition, de requalification ou de construction d'habitat ; ainsi que des projets d'équipements et d'espaces publics, des projets d'activité sur les quartiers cités. Ces futurs projets représentent un véritable levier pour améliorer le fonctionnement, la diversité et l'image de ces quartiers.

Enfin, avec le développement des plateformes collaboratives dédiées à l'hébergement touristique, le nombre des locations saisonnières a connu une croissance exponentielle sur Bordeaux ces dernières années. Afin de réguler cette activité et de conserver des logements pour les habitants, les nouveaux arrivants et les étudiants, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont chacune délibéré en juillet 2017 afin d'imposer la déclaration de changement d'usage avec obligation de compensation (tout meublé de tourisme créé doit être compensé par un logement permanent aux caractéristiques similaires) et délivrer un numéro d'enregistrement pour tout local loué de façon saisonnière.

Ce dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} mars 2018. Ainsi depuis le 1^{er} mars 2018, l'investissement spéculatif a été stoppé (pas d'augmentation du nombre d'annonces en ligne). A cette date on comptait 950 hébergeurs inscrits sur le portail de la taxe de séjour contre 2 950 aujourd'hui. Par ailleurs, 1 020 autres hébergeurs ont finalement déclaré une fin d'activité depuis l'entrée en vigueur du dispositif (clôture de leur

compte après renonciation à l'activité). 66 procès-verbaux (soit 100 logements) ont été dressés et transmis au Procureur de la République.

Sur les 8 000 à 10 000 meublés de tourisme estimés à Bordeaux depuis le démarrage de l'enregistrement, on recense actuellement environ 7 000 annonces. Par ailleurs, la ville dispose d'une meilleure connaissance du marché concerné (2 950 inscrits à la taxe de séjour au 30 septembre 2019) et il est à noter un retour de 1020 logements sur le marché de la location traditionnelle.

Accroître la maîtrise foncière

Pour parvenir à construire plus vite davantage de logements, et a fortiori des logements abordables, il est nécessaire, de se doter des moyens de mieux maîtriser le foncier. Pour atteindre les objectifs de production de 7 500 logements par an, la mobilisation du foncier nécessaire et en l'état actuel des règles du Plan local d'urbanisme (PLU) est de 90 ha/an par les opérateurs fonciers (bailleurs, promoteurs, SEM etc.) et de 20 ha/an par Bordeaux Métropole.

Il est fondamental, pour ne pas obérer les capacités de développement à long terme de notre territoire, de veiller à la rationalisation de l'utilisation de ce foncier. Dans le cadre de sa stratégie foncière, Bordeaux Métropole a délibéré en 2017 pour bénéficier de l'appui de l'Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement pour constituer au bénéfice de la Métropole et ses communes des réserves foncières de long terme (10 à 15 ans), afin d'anticiper les projets et de les sécuriser au mieux.

L'action de cet établissement public peut également viser à contenir les prix de référence sur certaines zones où la spéculation pourrait fragiliser l'économie d'un projet ou alimenter l'inflation des prix.

Dans ce même objectif de maîtrise du coût du foncier, Bordeaux Métropole à travers sa conférence permanente des opérateurs immobiliers et fonciers, a engagé un travail partenarial avec les acteurs de la construction (promoteurs, bailleurs, etc.) et les communes pour une estimation raisonnable des valeurs foncières à travers des fiches de lot permettant à terme de favoriser la production de logements à prix maîtrisés.

Une autre approche innovante pourrait prendre la forme d'un organisme de foncier solidaire qui, en dissociant le bâti et le foncier, pourrait être un outil adapté à notre politique d'accession maîtrisée à la propriété. Après signature des statuts prévue en décembre 2019, il permettrait de réaliser ce type de produit sur les secteurs les plus tendus et de pérenniser l'offre en accession.

Faire place à la nature

L'effort de construction doit respecter l'engagement pris par Bordeaux Métropole de préserver le délicat équilibre qui caractérise aujourd'hui son territoire : 50 % d'espaces urbanisés, 50 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Mais au-delà de cet équilibre, c'est une politique active de la nature - sous toutes ses formes - qu'il a fallu mettre en place pour mieux protéger et valoriser l'exceptionnel patrimoine naturel de la Métropole et permettre l'épanouissement de la nature, sur l'ensemble du territoire et jusqu'au cœur de la ville. C'est la formulation d'une véritable politique en faveur de l'agriculture urbaine et périurbaine qui a émergé. D'une part, le soutien à l'activité agricole périurbaine encourage par exemple l'implantation des agriculteurs, stimule les circuits courts ; d'autre part, c'est dans cette perspective qu'a été lancée en 2012, l'opération « 55 000 hectares pour la nature », dont les cinq orientations stratégiques sont :

- la préservation de la richesse de la biodiversité et la gestion écologique des milieux ;
- la réintroduction de la nature dans les zones urbaines denses, les grandes opérations d'aménagement, les zones commerciales ou d'activité ;
- la valorisation écologique, sociale et économique des grands territoires de nature, mais aussi des zones inondables (soit 1/3 du territoire) et des zones humides, pour certaines insérées en milieu urbain (Parc des Jalles, Parc de l'Estuaire, Plaine de Bouliac, site Olive à Parempuyre...) ;
- la reconstitution des continuités naturelles paysagères et écologiques (les « trames vertes et bleues ») dans un souci de préservation des espèces animales et végétales, mais aussi de révélation du socle naturel de notre territoire et en particulier du réseau hydrographique ;
- L'occupation et la reconversion des espaces en mutation (les friches urbaines et ferroviaires par exemple) ou en attente d'urbanisation, par une nature accessible à la population, à l'image par exemple des jardins partagés. Sont ainsi déjà concernés les sites Ravezies-La Vache à Bruges / Le Bouscat, Grand Caillou à Eysines, ainsi que la voie ferroviaire reliant Bassens à Bordeaux le long de la Garonne.

Aujourd'hui, c'est sur 58 000 hectares que les ambitions de la Métropole se déploient en matière de préservation et de valorisation des espaces naturels et agricoles.

La Métropole contribue aux projets portant sur les grands territoires de nature tels que la presqu'île d'Ambès, les coteaux de la Garonne, les vallées des Jalles, de l'Eau bourde et de l'Eau blanche, le Delta vert à Bègles, la coulée verte du Peugue à Pessac, les sites Natura 2000, les espaces naturels sensibles, les marais de Parempuyre...

Enfin, la Métropole met en place des stratégies environnementales comme socles des grands projets d'aménagement : c'est le cas sur les projets de La Jallère et de Brazza et dans le cadre des plans guides des OIM Aéroport et Bordeaux Inno Campus par exemple.

Aménager des espaces publics « à vivre »

Prolongement extérieur du logement, l'espace public est le point de contact avec l'urbain, point de découverte et de compréhension de la ville. Il est aussi le lieu de croisement, de pause et de rencontre avec les autres, au fil de la journée et de la nuit. Aménagé par la collectivité, mais de plus en plus conçu avec les habitants, il prend vie par les usages et par son appropriation citoyenne. Consciente des enjeux urbains et humains autour des espaces publics, Bordeaux Métropole, avec la démarche « nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics », a ouvert une nouvelle façon de concevoir et de réaliser les espaces publics pour une métropole plus accueillante, agréable et vivante au quotidien. Ces espaces doivent en effet être conçus dans une démarche plus intégrée dans ses approches et multifonctionnelle dans ses usages et services.

Les objectifs fixés se déclinent en termes de confort, de souplesse dans les usages et leurs évolutions, d'adaptation aux divers contextes urbains, de respect de l'environnement et d'économie en termes de coût comme d'espace. Le guide de conception des espaces publics métropolitains, validé en 2018 après de multiples échanges avec les acteurs du territoire, a été présenté au comité local de l'UNESCO en 2019 et sert dorénavant de base de travail à tous les concepteurs d'espaces publics.

HAUTE QUALITE DE VIE

Chiffres clés (Haute qualité de vie)

1 RÉSEAU DE CHALEUR (St Jean Belcier) mis en service fin 2016.

1 nouveau **RÉSEAU DE CHALEUR (plaine de Garonne énergies)** mis en service d'ici 2020, (convention attribuée début 2017) soit à terme environ **28 000** tonnes de **CO₂/an** évitées ;

Un recours massif aux énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R), **85%** de la chaleur fournie par les réseaux de chaleur est d'origine renouvelable ou récupérée (biomasse, géothermie, valorisation énergétique des ordures ménagères).

1 nouveau réseau à venir à Mérignac en lien avec le stade nautique

3 autres réseaux de chaleur à l'étude.

EAU POTABLE :

Consommation moyenne de **154,2 litres/habitant/jour** en 2018.

Objectif en 2020 : 148 litres/habitant/jour

BILAN CARBONE

6, 67 tonnes équivalent de **CO₂/an/habitant/an** (un résultat meilleur que ceux de Lille Métropole et Marseille Provence Métropole).

LOGEMENTS

350 000 logements en 2017 (60 % d'individuels et 40 % de collectifs), **dont 60 % datent d'avant 1974** (première réglementation thermique) et nécessite une rénovation complète (bâti, organes de ventilation et de production d'énergie).

Objectif PCEAT* : 9 000 logements rénovés énergétiquement/an.

* Plan climat-air-énergie territorial

Capacité de production d'**EAU INDUSTRIELLE** et d'eau alternative à l'eau potable : **2 millions de m³** d'eau industrielle en 2020 (954 000 m³ en 2018).

Substitution de **NOUVELLES RESSOURCES** en eau potable à hauteur de **10 millions de m³** d'ici 2024.

Chiffres clés (Haute qualité de vie, suite)

Production annuelle d'**ORDURES MÉNAGÈRES** et assimilées :
549 kg/habitant en 2018.

Un objectif de réduction de **3 %** par habitant sur trois ans.

50 % DES DÉCHETS pris en charge par Bordeaux Métropole sont valorisés sous la forme de matière ou organique en 2018.

AGRICULTURE :

Surface agricole utile : **5 800 ha**. **176** exploitations.

RISQUE NATURELS : 33 000 habitants vivant en zone inondable.

ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ : Environ 29 500 ha d'espaces naturels (paysagers, agricoles et forestiers).

Surface de Bordeaux Métropole concernée par des périmètres d'inventaire et de protection réglementaire d'espèces et espaces naturels agricoles et forestiers :
15 022 ha (26 %).

Faune : 551 espèces recensées dont 291 protégées.

Flore : 1 285 espèces recensées, dont 64 espèces à fort enjeux écologiques et 39 protégées.

2 fleuves : la Garonne et la Dordogne.

1 presqu'île

3 sites Natura 2000 (1 marin : la Garonne et 2 terrestres : les marais du bec d'Ambès et le réseau hydrographique de la Vallée des Jalles).

1 périmètre de Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PPEANP) de 785 ha dans la vallée maraîchère.

140 km de **CHEMINEMENT** de découverte de la nature balisés et **40 km** supplémentaires réalisés fin 2017-mi 2018.

LA MÉTROPOLE HAUTE QUALITÉ DE VIE

Préservation des 50 % d'espaces naturels et agricoles du territoire, promotion des mobilités alternatives, bâtiments publics à énergie positive, protection de la ressource en eau, plan climat énergie, éco quartiers... La métropole bordelaise est déjà fortement engagée dans la voie d'un développement urbain plus durable, plus respectueux de l'environnement, plus attentif au bien-être de ses habitants.

Parmi les plus attractives de France, l'agglomération bordelaise grandit et se densifie pour prendre place dans le concert européen tout en préservant notre qualité de vie, il faut redoubler d'effort, viser à l'exemplarité et à l'excellence, notamment en matière de transitions énergétique et écologique. Ces défis impliquent une action publique intégrée et volontariste sur le long terme, et appellent à des comportements plus sobres, plus responsables. Ils représentent aussi une véritable opportunité qui stimule l'innovation, produit des richesses et de l'emploi et engage la métropole bordelaise vers une croissance durable.

La Métropole, acteur majeur de la transition énergétique

Le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat), il y a quelques années, a lancé une alerte sur l'urgence à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (et donc agir sur l'énergie), afin de contenir le réchauffement climatique et ses conséquences. Face à ce défi, la métropole bordelaise s'engage à apporter sa contribution. Sa politique dans ce domaine a déjà été reconnue à travers l'obtention, en 2013, du label européen Cit'ergie. Ce label sera renouvelé en 2019, avec un niveau de performance passant de 61 à 69 % du potentiel, plaçant la métropole dans les 10 meilleures agglomérations de France. La Métropole est devenue en outre, par la loi, compétente en matière de création et d'entretien des réseaux de chaleur et de froid urbains ; de concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ; d'infrastructures de charge des véhicules électriques ; de maîtrise de la demande en énergie mais aussi de lutte contre la pollution de l'air. Autant de leviers qui augmentent ses capacités à agir et qui la positionnent comme acteur clé de la transition énergétique. Ses services ont d'ailleurs été récompensés en novembre 2017 par un prix Territoria or – transition énergétique pour son Académie climat énergie qui déploie et anime un réseau de référents dans les bâtiments publics. La révision complète du Plan Climat-Énergie Territorial (devenu un Plan Climat-Air-Énergie Territorial) a été l'occasion d'affirmer plus nettement encore les intentions et les objectifs de la Métropole dans ce domaine. Cette révision a été lancée en juillet 2015 : la déclinaison des différents plans d'actions s'est concrétisée en juillet 2017 par l'adoption en Conseil métropolitain du plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie.

Intensifier notre action en faveur de la rénovation énergétique du bâti

Il s'agit, en premier lieu, de développer l'autonomie énergétique complète des bâtiments publics. Au-delà, des actions urgentes doivent être déployées sur le bâti résidentiel ancien qui constitue, avec ses 350 000 logements existants, le premier gisement d'économies d'énergie sur le territoire. Ainsi, dans le cadre des enjeux généraux de rénovation des logements, la réhabilitation énergétique poursuit un objectif environnemental, mais aussi social et économique de soutien aux filières locales de rénovation et à la création d'emplois. Pour encourager le passage massif à la réhabilitation énergétique du parc privé, la Métropole a mis en œuvre une politique d'intervention coordonnée avec des dispositifs d'information, d'incitation et de stimulation des chantiers. Cela s'est traduit en particulier par l'articulation des initiatives des différents partenaires et notamment par la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé « Ma Rénov Bordeaux Métropole », lauréate de l'appel à Manifestation d'intérêt émis par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), afin de susciter la demande des ménages. En complément, la Métropole subventionne les propriétaires de logements engageant des travaux de rénovation de leur habitat, avec un soutien financier sur fonds propres doté de 1 M€ par an. Des outils de sensibilisation ont aussi été développés afin de donner envie aux particuliers de réaliser des travaux de rénovation énergétique et de développer la production d'énergie solaire : la thermographie aérienne qui permet en un seul coup d'œil d'identifier le besoin d'isolation de sa toiture, de gagner en confort et de réduire sa facture énergétique, ainsi que le cadastre solaire qui détermine si cette même toiture est propice à l'installation de panneaux solaires. De plus, la Métropole à travers la création de la SEM « Bordeaux Métropole Énergies » au printemps 2018, s'attache à offrir des solutions techniques adaptées et à trouver des modes de financements innovants (solutions de tiers financement des travaux) pour accélérer la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique. Des partenariats bancaires permettant d'offrir une gamme de produits plus attractifs pour les ménages sont proposés depuis la fin de l'année. La Métropole a également été lauréate de l'appel à projet Écocité 2, avec notamment l'obtention de plus de 4 M€ de subventions consacrées à la rénovation énergétique des copropriétés, en complément de son propre dispositif d'accompagnement.

Développer les énergies renouvelables par la création de réseaux de chaleur majeurs

Les réseaux de chaleur permettent de réduire les Gaz à Effet de Serre (GES), de développer les énergies renouvelables, notamment la géothermie qui représente un atout spécifique de notre territoire, de récupérer l'énergie naturelle et de réduire la facture énergétique. Deux nouveaux projets devaient être créés sur la métropole d'ici à 2020. À ce jour, celui de Saint-Jean Belcier alimenté par l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles, a été mis en service à la fin de l'année 2016 et se

développe avec le quartier Euratlantique ; celui de la Plaine de Garonne (Bastide Niel / Brazza / Benauges / Garonne Eiffel utilisant les ressources de la géothermie profonde) a été confié au début de l'année 2017 à la société Plaine de Garonne Énergie. Le réseau de Mérignac est lancé en consultation en 2019, en lien avec le projet de stade nautique. Les réseaux des quartiers Ginko et Bassins à flot, engagés depuis plus longtemps, poursuivent leur développement de manière concomitante à l'avancement de ces projets urbains. Trois autres réseaux publics, actuellement à l'étude, pourraient également voir le jour à Pessac, Talence et Le Haillan. Bordeaux Métropole soutient également d'autres projets permettant de développer les énergies renouvelables, notamment la filière hydrolienne.

La technologie au service de la maîtrise des consommations

La Métropole a tout intérêt à saisir les opportunités offertes par les solutions « smart grids » (réseaux intelligents énergétiques et numériques à l'échelle d'un quartier).

La première expérience portée par Bordeaux-Euratlantique, doit être duplicable sur bon nombre de projets urbains dans la Métropole. Plus largement, la construction raisonnée de la Métropole, l'organisation de ses flux, de ses services, peuvent s'appuyer sur les technologies, en particulier numériques, afin de faire une « métropole intelligente » au profit d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Enfin, le positionnement fort de la métropole bordelaise sur la question de l'énergie lui a permis d'accueillir pour la seconde fois les Assises Européennes de la transition énergétique en janvier 2017 et d'envisager l'accueil d'une nouvelle édition début 2020, sur le thème « Cultivons le pouvoir d'agir ».

La métropole bordelaise en route vers la transition écologique

Changer de paradigme est une nécessité pour œuvrer véritablement en faveur d'un développement durable. Cette mutation profonde consiste à passer d'un modèle de surconsommation des ressources qui fragilise l'environnement et la santé, à un modèle raisonné et vertueux, fondé sur la circularité, garantissant sur le long terme, la qualité de vie des populations dans une Métropole durable.

Préserver la biodiversité, valoriser les richesses naturelles et agricoles

Assurer l'accueil de nouveaux arrivants tout en maîtrisant l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et le mitage en luttant activement contre la perte de biodiversité, tel est le défi que la Métropole doit relever. À ce titre, le Plan local d'urbanisme (PLU) constitue un bon cadre pour atteindre cet objectif : préserver les zones naturelles agricoles et forestières via une palette d'outils réglementaires

associée à une ingénierie de projet adaptée, notamment en ce qui concerne les zones humides et les espèces protégées.

La Métropole entend également maintenir l'équilibre de son territoire pour le bien-être de ses habitants et dans le respect des impératifs biologiques des espèces animales et végétales. Une attention constante à la biodiversité, aujourd'hui formalisée par un recensement (via un atlas) de la faune et de la flore sur le territoire et par un renforcement des trames vertes et bleues écologiques, ainsi que l'affirmation d'une véritable stratégie métropolitaine en faveur des zones humides et de la biodiversité, sont au cœur des préoccupations de la Métropole.

La métropole bordelaise est profondément marquée par la présence de l'eau, et en premier lieu par ses fleuves. Élément essentiel de son patrimoine naturel et ossature de la Métropole, la Garonne, en tant que Site Natura 2000, doit être non seulement maîtrisée mais aussi davantage valorisée dans la diversité de ses fonctions métropolitaines (urbaines, économiques, touristiques avec notamment le développement du tourisme fluvial, écologiques, de loisirs ou culturelles avec par exemple la Fête du Fleuve ou la commande artistique Garonne...). Cette stratégie globale s'articule avec les actions menées par les communes. Elle peut également constituer une opportunité de collaboration avec les territoires voisins traversés par la Garonne.

Plus globalement la valorisation des richesses naturelles du territoire passe par un renforcement de la nature dans l'urbain (opérations d'aménagement, espaces publics, utilisation de matériaux de construction naturels, végétalisation des rues...) et un contact favorisé au quotidien avec la nature : déploiement de cheminements via la Boucle Verte métropolitaine et les boucles locales (traversant une trentaine de parcs et une vingtaine de communes), développement des jardins partagés...

L'alimentation, nouvel enjeu de développement durable

Bordeaux Métropole s'est engagée vers une transition écologique agricole comprenant la préservation à long terme des terres agricoles, le développement de projets agricoles respectueux de l'environnement et fortement orientés vers le développement d'une agriculture biologique et des circuits alimentaires de proximité.

Pour ce faire, elle a facilité la structuration de la filière agroalimentaire sur son territoire et ambitionne de faire du marché d'intérêt métropolitain un pôle d'excellence alimentaire.

En matière de relocalisation du système alimentaire, Bordeaux Métropole anime depuis 2014 une démarche de gouvernance alimentaire sur son territoire et a lancé un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD), adopté par le Conseil métropolitain en mai 2017.

Cette instance vise à co-construire avec les nombreux acteurs du territoire (publics, privés, associatifs) une politique alimentaire transversale et adaptée aux problématiques locales. En créant cet espace d'échanges et de gouvernance

alimentaire, Bordeaux Métropole souhaite garantir la place des enjeux de l'alimentation durable dans la stratégie métropolitaine, valoriser les nombreuses initiatives existantes, les mettre en réseau et accompagner la création de projets collectifs. Objectif : relocaliser le système alimentaire et permettre l'accès de tous à une alimentation durable et de qualité. Le CCGAD est également ouvert aux acteurs des territoires voisins afin de poursuivre une démarche de solidarité territoriale. Le plan d'action co-construit avec les membres du CCGAD est mis en œuvre depuis l'automne 2018 avec notamment des actions de sensibilisation pour favoriser l'alimentation de qualité, comme l'exposition sur l'alimentation 2017-2018 de la Maison écocitoyenne de Bordeaux Métropole.

Des services urbains respectueux de l'environnement

Réduire la production de déchets, en faire une ressource

Le Plan Déchets fixe comme objectif prioritaire la maîtrise des quantités globales de déchets dans un contexte de croissance démographique (une progression limitée à 24 % entre 2011 et 2020 pour une population augmentant de 33 % sur la même période). Il s'organise autour de plusieurs axes, notamment :

- l'optimisation de la collecte et l'amélioration de la qualité du service public, avec un souci de maîtrise des coûts ;
- l'optimisation du tri et de la valorisation des matières recyclables, notamment du verre ;
- la réduction de la quantité de déchets collectés par le biais de la contractualisation des actions de l'appel à projet « Zéro gaspillage Zéro déchet », avec l'ADEME ;
- le maintien des capacités de traitement des ordures ménagères résiduelles avec la recherche d'une meilleure intégration urbaine de l'usine de Cenon.

Au-delà de la réduction de la production de déchets, une politique de valorisation de la « matière déchets » selon les principes de l'économie circulaire, a été encouragée. À titre d'exemple, l'ensemble des boues des stations d'épuration métropolitaines est valorisé en compost (90 % en 2016, 95 % en 2017). Plus globalement, ce nouveau modèle de production et de consommation qui met notamment l'accent sur le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de biens, la réutilisation et le recyclage des composants, est développé. Avec à la clé, la recherche de solutions innovantes et la création d'emplois sur la Métropole.

Bordeaux Métropole a mis en œuvre les actions d'expérimentation à blanc d'une tarification incitative pour 8 000 habitants, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de renforcement de la communication auprès des usagers, d'informatisation des données de collecte et d'éco exemplarité des services.

Contenir puis réduire les dépôts de déchets sur l'espace public

Depuis 30 ans, Bordeaux Métropole a entamé une transformation urbaine sans précédent qui touche toutes les communes de l'agglomération et tout particulièrement le centre historique de Bordeaux. Cette évolution a considérablement modifié la fréquentation et les usages de l'espace public qui s'étendent le soir, les week-ends ; ce qui nécessite toujours plus de moyens à mobiliser par la métropole. Cette tension est accentuée par une augmentation constatée des incivilités, situation que connaissent la plupart des grandes métropoles.

En témoigne la quantité croissante de dépôts sauvages que les services doivent ramasser. Parallèlement, la suppression de l'utilisation des herbicides sur l'espace public a nécessité une sensibilisation des habitants, une mobilisation des riverains ainsi qu'une évolution des modes de faire.

Bordeaux Métropole a adopté à la fin de l'année 2017, un plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2020 qui prévoit l'amélioration du niveau de service sur les 28 communes. Ce plan qui s'est déployé progressivement en 2018, s'articule sur trois axes stratégiques : l'augmentation et l'adaptation des moyens dévolus au nettoyage, la sensibilisation de nos concitoyens sur une responsabilité partagée dans ce domaine et le renfort des équipes de contrôle et de verbalisation, afin de contenir, voire enfin, de réduire les dépôts de déchets sur l'espace public.

La politique de l'eau se poursuit autour de ses cinq axes :

- préserver et constituer une ressource de qualité face à la croissance démographique de la Métropole.

Le projet de ressources de substitution initié sur le territoire des Landes du Médoc a fait l'objet d'études pour permettre une analyse fine des impacts éventuels et confirmer sa faisabilité. Les études pré-opérationnelles seront réalisées en 2019 et 2020 ;

- préserver les milieux naturels et aquatiques et la biodiversité à travers par exemple la participation active de la Métropole à d'importants programmes de recherche (comme le projet REGARD) ayant pour objectifs une meilleure connaissance des micropolluants, de leur origine et de leurs impacts ainsi qu'une sensibilisation du public. 2019 a vu le séminaire de restitution du projet REGARD ;

- affirmer la Métropole dans son rôle d'Autorité organisatrice pour mieux répondre aux besoins des usagers en maîtrisant le prix de l'eau. La Métropole a lancé en 2017 la procédure de choix du délégataire du service public de l'assainissement. À cette occasion, les exigences sont renforcées notamment en matière de limitation du résultat économique cumulé par le délégataire, de maîtrise du système d'Information et du niveau de service à l'utilisateur : Bordeaux Métropole a retenu l'offre de Véolia-Compagnie générale des eaux. Le nouveau délégataire met en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 à travers la société dédiée, la SABOM. En complément, en juillet 2019, Bordeaux Métropole a délibéré pour une future

délégation de service public en eau potable pour l'exploitation du service sur la période 2022-2028, la Métropole internalisera la maîtrise d'ouvrage des investissements ;

- développer une gouvernance de l'eau partagée ;
- donner à l'eau sa place dans les projets urbains.

La prévention des risques

Déjà fortement impliquée dans la lutte contre les inondations pluviales, la Métropole a pris depuis le 1er janvier 2016 la compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations ». Elle a d'ores et déjà défini, à l'échelle métropolitaine, une stratégie d'intervention et une programmation pluriannuelle d'investissements lourds (notamment de rénovation du réseau hydraulique et de confortation des digues) en matière de lutte contre les inondations. Les travaux sur les digues du sud de la rive droite de la Garonne se sont achevés en 2018. En complément, pour conforter les digues rive gauche de Bègles et de Bordeaux nord, Bordeaux Métropole a attribué deux marchés de maîtrise d'œuvre en 2018. Enfin, Bordeaux Métropole travaille avec le syndicat mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA) pour la remise en état des jalles ainsi que le confortement des digues sur le territoire de la presqu'île d'Ambès. Des travaux sur les jalles débuteront en 2020 et l'enquête publique sur les digues se déroulera en 2020.

Bordeaux Métropole assure en parallèle la coordination de la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde des 16 communes concernées par la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dans le cadre de la mise en place d'un réseau métier dédié à la prévention et à la gestion de crise. La Métropole développe ainsi sa culture du risque et de la prévention afin d'être en mesure d'assurer avec et pour la population, la gestion d'éventuelles crises liées tant aux risques naturels que technologiques. À ce titre, la Métropole soutient la mise en place et assure la gestion des 5 « Plans de prévention des risques technologiques » sur son territoire, dont le dernier a été approuvé en août 2018.

Santé et bien-être des citoyens

La recherche d'un modèle vertueux de développement n'a pas seulement un intérêt environnemental et économique, elle a aussi un intérêt sanitaire. Déjà impliquée dans la prévention santé à travers l'exercice d'une grande partie de ses compétences (urbanisme, eau et assainissement, transports...), la métropole bordelaise a également une responsabilité accrue dans la protection de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores, limitation des effets du réchauffement climatique en ville (îlots de chaleur)... Santé environnementale donc, mais aussi « santé et mobilité » avec le développement et la promotion des modes actifs de déplacements (vélo, marche) ou encore santé alimentaire (développement des circuits courts et du bien manger...). Ainsi, dans le cadre de l'appel à projet « Villes respirables à 5 ans », la Métropole a

engagé l'étude d'une zone à restriction de circulation, afin de proposer aux usagers et riverains un cœur d'agglomération apaisé en termes de trafic et de bruit mais aussi offrant une meilleure qualité de l'air. Concernant la lutte contre les nuisances sonores, Bordeaux Métropole a adopté en 2019 un Plan Métropolitain de Prévention du bruit dans l'environnement.

L'implication de la Métropole en matière de santé publique se concrétise dans un contrat local de santé (CLS) en partenariat avec l'Agence régionale de santé. La démarche d'élaboration de ce CLS a été lancée pendant l'été 2015 et a vu son aboutissement le 19 mai 2017, lors de sa présentation au Conseil métropolitain. Il propose une stratégie et un plan d'actions. En complément de ce contrat, Bordeaux Métropole assurera la prise en charge de la démostication de confort à compter de l'année 2020 pour le compte des communes impactées par la nuisance liée aux moustiques.

Accompagnement et participation des publics

La démarche lancée pour fixer l'ensemble des objectifs de la métropole bordelaise en matière de développement durable et leur déclinaison opérationnelle, s'est concrétisée avec l'élaboration d'un plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie, adopté au Conseil métropolitain du 7 juillet 2017. La Métropole s'appuie fortement sur les nombreux acteurs et partenaires du territoire et notamment les citoyens dans la mise en œuvre de ce plan d'actions.

En positionnant les habitants et les usagers au cœur de ce plan d'actions, Bordeaux Métropole a fait le choix de l'échange, de la collaboration et de l'intelligence collective fondés sur l'expertise d'usage. Cette approche contribue également à renforcer l'appropriation des objectifs et à favoriser l'engagement de toutes et tous dans l'action et les nécessaires changements de comportement.

Les dispositifs d'animation existants sont développés et territorialisés pour dynamiser l'offre d'accompagnement et densifier la programmation pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques. Fer de lance, la Maison écocitoyenne qui reçoit en moyenne 20 000 visiteurs par an depuis son ouverture en 2010 (170 000 au total) met sa capacité de production d'outils pédagogiques et de médiation au service des 28 communes (6 expositions temporaires thématiques entre 2014 et 2018 et une programmation d'environ 300 événements par an : ateliers, conférences, débats, visites et balades). Elle coordonne le dispositif des Familles à énergie positive, étendu à l'ensemble du territoire depuis 2015, qui réunit environ 200 familles par édition pour des économies concrètes sur les consommations d'eau et d'énergie. Le dispositif a été élargi en 2018 à la thématique de la réduction des déchets et à l'alimentation durable.

Levier stratégique de l'éducation à l'écocitoyenneté, les Juniors du Développement Durable (JDD) permettent, chaque année scolaire, à plus de 10 000 élèves du primaire de comprendre le caractère systémique de ces sujets. Dans ce cadre, des formations spécialisées pour les animateurs de structures sont adaptées au personnel des communes dans le cadre de l'éco-exemplarité.

**UNE ACTION
PUBLIQUE
PLUS
EFFICIENTE**

UNE ACTION PUBLIQUE PLUS EFFICIENTE

Le défi est de taille : dans un contexte continu de contrainte financière, comment concilier ambition métropolitaine et restriction budgétaire ? Les baisses de dotations entre 2014 et 2017 et la montée en charge continue de la péréquation ont déjà eu pour incidence une perte cumulée de près de 197 millions d'euros pour la Métropole sur cette période. Sur le quinquennat, si le montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État est maintenu, les autres concours financiers reçus par la Métropole seront à nouveau en baisse (près de 2 M€ entre 2019 et 2020). Par ailleurs, la réforme fiscale posée dans le projet de loi de finances 2020 qui substitue à l'horizon 2021, la taxe d'habitation perçue par la Métropole par une quote-part de taxe sur la valeur ajoutée, induit non seulement un effet de distanciation entre le redevable et l'habitant du territoire, mais également une perte de pouvoir sur les ressources métropolitaines. La Métropole sera en effet tributaire de la croissance nationale sans pouvoir de taux. Dans ces conditions, comment, avec une moindre évolution des recettes, maintenir la dynamique exceptionnelle de l'agglomération bordelaise ? Comment, face à une population qui croît, continuer d'assurer un service public de qualité pour tous sur l'ensemble du territoire ? La solution à ces équations complexes repose certainement sur l'adoption de nouvelles façons de conduire et de mettre en œuvre les politiques métropolitaines, mais également par la mutualisation et de nouveaux transferts de compétences pour réaliser, à terme, des économies d'échelle. Elle invite également à la prise en compte de ce nouveau contexte dans « le pacte financier et fiscal » définissant la relation financière entre Bordeaux Métropole et les communes, articulé autour des attentes et des priorités partagées.

Garantir la qualité du service public dans un contexte contraint

Prioriser, économiser pour pérenniser la capacité à faire

La situation financière de la Métropole est saine. Cependant, devant le nombre important de projets et leur impact financier dans un contexte d'élargissement des compétences, la Métropole est dans l'obligation de prioriser les projets et les champs d'intervention pour faire face à la forte contraction de son épargne et de développer de nouveaux modes de financement comme le mécénat.

Le maintien de l'épargne repose néanmoins essentiellement sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi la Métropole a adhéré à la démarche de contractualisation proposée par l'État, en signant le 29 mai 2018 le contrat dans lequel elle s'engage sur les exercices 2018 à 2020 à d'une part, maintenir la progression de ses dépenses courantes y compris la masse salariale dans la limite de + 1,35 % par an ; et d'autre part, à limiter son besoin de financement par l'emprunt. Cet engagement ne signifie pas moins faire, mais au contraire incite à développer des pratiques plus sobres, plus économes, tout particulièrement dans la mise en œuvre des actions courantes.

La mise en place d'une politique de la commande publique dynamique et innovante

ou encore celle des politiques patrimoniales telles que la voirie ou les réseaux, s'inscrit naturellement dans cette logique. En fait, cela ne signifie nullement renoncer à la qualité des interventions publiques, mais simplement faire aussi bien à moindre coût. Cet objectif implique par conséquent de se concentrer sur l'essentiel.

Le principe est désormais d'examiner chaque projet non seulement au prisme de l'intérêt général, mais également dans une logique économique. C'est le cas notamment en matière de transports où l'opportunité des investissements doit intégrer aussi leurs conséquences financières sur le long terme. Afin d'éclairer la décision, il est donc essentiel de construire des outils, des indicateurs rationnels et appropriables. Près de 80 % du budget d'investissement de Bordeaux Métropole est en maîtrise d'ouvrage directe. C'est un levier complémentaire pour la Métropole qui peut ainsi « jouer » sur le calendrier, moduler l'allure, lisser certains projets dans le temps, en différer ou en suspendre d'autres.

S'engager fortement en faveur de la promotion de l'égalité et de la diversité

Un service public de qualité implique son accès égal à tous, quel que soit son sexe, son origine, sa religion...

Bordeaux Métropole, consciente que l'égalité femmes-hommes se joue tant au niveau local qu'au niveau national, s'est engagée dès 2011 dans une politique transversale de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Afin de poursuivre et d'amplifier cet engagement elle s'est lancée en 2017, conjointement avec la Ville de Bordeaux et son CCAS, dans une démarche de double labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité.

Ces deux dernières années, un travail important a été effectué en interne pour promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations auprès des agents et intégrer ces principes dans les process internes et les politiques publiques métropolitaines. Le Conseil de Métropole a adopté le plan métropolitain de lutte contre les discriminations en 2018 et le deuxième plan d'actions métropolitain Egalité femmes/hommes en novembre 2019. La Métropole travaille conjointement avec les communes pour porter cette politique d'égalité et de diversité. Ainsi, elle participe activement à la Quinzaine de l'égalité et la diversité et de la citoyenneté qui a rassemblé 16 communes de la Métropole pour l'édition 2019.

Cet engagement résolu a abouti en mai et septembre 2019 à l'obtention de ces deux labels égalité professionnelle femmes-hommes et diversité à la suite d'un audit de certification mené par l'Association française de normalisation (Afnor) en janvier et février 2019 au sein des services métropolitains.

La labellisation étant une démarche d'amélioration continue, la Métropole poursuit son travail sur la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations, afin de tendre toujours davantage vers l'exemplarité et de conserver ces labels.

Faire autrement, optimiser l'action

Mutualiser

La métropolisation se fait dans le respect du rôle et de l'identité de toutes les communes qui en sont les actrices principales. Elle comprend le transfert de

nouvelles compétences et une plus grande mutualisation. Ce double chantier est mené de façon progressive en associant, dans une démarche de co-construction, des représentants de Bordeaux Métropole et des 28 communes. Dans ce cadre, la mutualisation n'est pas seulement une contrainte, c'est aussi une opportunité. Car mutualiser, c'est mettre en mouvement, ensemble, Bordeaux Métropole et les communes, c'est regrouper les moyens et les compétences avec deux grandes finalités :

- améliorer la qualité des services rendus aux citoyens,
- faire mieux avec moins, c'est-à-dire mieux utiliser l'argent public, et être plus efficient dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La mutualisation a eu pour effet l'optimisation et la rationalisation de l'action publique, notamment en supprimant des doublons. Elle vise à améliorer aussi la lisibilité des services et des missions assurés par chacune des collectivités, le « qui fait quoi ».

Le processus de mutualisation se veut à la fois volontaire et pragmatique. Le Schéma de mutualisation, adopté par le Conseil de Métropole de mai 2015, propose ainsi aux communes de mutualiser jusqu'à 14 domaines ; les communes choisissant librement de mutualiser à leur rythme tout ou partie des fonctions proposées, à chaque cycle de mutualisation.

Ainsi, alors que 15 communes ont choisi de mutualiser leurs services lors du premier cycle au 1^{er} janvier 2016, ce sont au 1^{er} janvier 2020, 21 communes qui auront transféré leurs agents à Bordeaux Métropole, portant à 5 152 le nombre prévisionnel d'agents sur emplois permanents à cette date. Cette démarche « à la carte » est la première du genre en France et a été reconnue comme innovante. Elle a reçu à ce titre la médaille d'or du prix « Territoria » remise par l'Observatoire de l'innovation publique. Une étude portant sur des démarches de mutualisation mises en œuvre dans les autres métropoles et grandes agglomérations (hors Île-de-France) nous enseigne que le modèle unique de Bordeaux Métropole est de loin le plus inclusif si l'on tient compte à la fois du nombre de communes et du nombre de domaines concernés par la mutualisation. Il s'agit en effet du seul exemple en France d'ouverture de l'ensemble des services communs à l'ensemble des communes de la métropole sur un nombre de domaines aussi large.

Par ailleurs en 2018, une étude de transfert de la compétence « éclairage public et équipements connectés » a été lancée. Les enjeux sont multiples : en plus des économies d'échelle et de la simplification des interventions sur l'espace public, la participation à la transition énergétique, à l'innovation et à la construction de la ville intelligente est recherchée. Ces travaux pourront, le cas échéant être poursuivis lors du prochain mandat.

Agir au bon niveau

La métropolisation est l'occasion d'intervenir sur les problématiques urbaines à la bonne échelle, avec comme objectifs une plus grande efficacité et une meilleure cohérence de l'action publique, au bénéfice des habitants. L'idée générale est la suivante : la Métropole est responsable des orientations stratégiques et des cadres généraux d'intervention permettant de répondre aux grands enjeux d'aménagement et de développement. Concernant la mise en œuvre, les communes sont confortées

dans leur rôle tout à fait essentiel de proximité. Le principe de subsidiarité doit alors s'appliquer en accord avec les communes de façon à déterminer l'échelle d'action qui s'avère la plus efficace. Dans les champs culturel et sportif par exemple, la Métropole récupère la gestion des équipements d'intérêt métropolitain. En revanche, les villes, fortes de leur savoir-faire en la matière et de leur proximité avec les habitants, restent en charge de l'animation des politiques culturelles et sportives sur leur territoire.

La territorialisation, c'est-à-dire la déconcentration des missions de Bordeaux Métropole sur le territoire a été renforcée au cours de la mandature. Elle a un lien très fort avec la mutualisation dont elle peut d'ailleurs être un levier. Les quatre Pôles territoriaux ont un rôle essentiel à jouer : outre le fait d'assurer la déclinaison et l'intégration des politiques métropolitaines au plus près du terrain, ils sont l'interface entre les services de la Métropole et ceux des communes garantissant la bonne articulation des actions. Ils sont également, du fait des transferts de compétences, et de la mutualisation, des interlocuteurs privilégiés des élus communaux. Au début de l'année 2020, la déconcentration d'une partie de l'action foncière donnera des leviers aux pôles territoriaux afin de mieux mettre en œuvre les projets qu'ils pilotent.

En 2018, les contrats de co-développement de 4e génération ont été adoptés pour les 28 communes de Bordeaux Métropole. Co-construits entre la Métropole et chacune des communes, ces contrats fixent de manière prospective et opérationnelle la mise en œuvre des politiques métropolitaines par territoire. Parallèlement, dans le cadre de la nouvelle organisation mutualisée, la Métropole et les communes passent des contrats d'engagement permettant de garantir qualité et réactivité des services rendus à la population.

Par ailleurs, à la fin de l'année 2015 la Métropole s'est engagée aux côtés de l'État et de la Région dans la signature du volet métropolitain du contrat de plan État/ Région (CPER). Ce volet, inclus pour la première fois dans le CPER, vise à accompagner le développement de la métropole bordelaise.

Dialoguer avec les publics

La Métropole s'attache à développer davantage encore la participation des habitants et la citoyenneté par la mise en œuvre de dispositifs de participation adaptés et mobilisateurs, en accompagnement de projets ou de politiques publiques. L'ensemble est mis en place par Bordeaux Métropole dans le droit fil de sa Charte de la participation citoyenne, avec notamment la mise en ligne en 2016 de son site Internet dédié à la participation citoyenne permettant d'améliorer la qualité du dialogue et de l'écoute des citoyens sur les projets métropolitains. Que ce soit au niveau des outils employés (conférences citoyennes, forum, garants...), ou des modalités d'association (sur des thématiques, par tirage au sort, par la participation à des jurys de concours, dans des instances pérennes comme la Commission consultative des services publics locaux ou le Conseil de développement durable...), tous les aspects sont mobilisés pour composer une politique de participation juste, c'est-à-dire ambitieuse et adaptée au contexte et aux situations. Pour cela, la Métropole s'appuie également sur la richesse et les nombreuses expériences des 28 communes en matière de participation. Elle regarde aussi utilement les projets participatifs ou collaboratifs portés par la société civile et qui présentent sur Bordeaux

Métropole une matière véritablement dense.

Dans le même mouvement la Métropole associe également, de manière la plus aboutie possible, les grands acteurs du territoire, les « forces vives », dans les décisions qui les concernent. Par ailleurs, elle déploie des dynamiques partenariales et des processus de coordination entre les acteurs métropolitains dans un objectif de synergie, de cohérence et d'efficacité.

Le Conseil de développement durable (C2D) de la Métropole permet d'inscrire les modalités de participation dans la durée. En organisant la participation citoyenne autour des grandes questions et orientations qui intéressent la Métropole, le Conseil de développement durable favorise la contribution de la société civile à l'élaboration du projet de la Métropole. Il offre un cadre à l'expression des idées et à l'exercice de la citoyenneté. Il incarne et promeut la démocratie participative. La société civile doit y trouver un lieu d'expression de ses aspirations, de ses réticences ou de ses priorités. Les élus peuvent y puiser le reflet précieux des désirs et des préoccupations de leurs administrés quant aux questions d'actualité, aux tendances de société et aux projets métropolitains.

Le C2D permet également de capter les idées nouvelles et suggestions novatrices. Il fait remonter les questions qui préoccupent les acteurs métropolitains, accompagne la participation et recueille les avis utiles à la construction du projet de la Métropole.

La construction et l'animation d'un outil d'observation composé d'une centaine d'indicateurs, permettent de connaître la position de la métropole bordelaise à l'échelle régionale, nationale et européenne. La première édition du « Métroscope » sponsorisée par France Urbaine et l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) est parue en 2017. En améliorant la connaissance des métropoles, le baromètre pourrait permettre d'ajuster les politiques publiques, d'échanger avec les acteurs locaux et d'enclencher des coopérations territoriales à tout niveau géographique.

Les administrations publiques sont sommées aujourd'hui de réinventer la façon de concevoir et fournir le service, à la faveur de transferts de compétences, de nouvelles missions ou obligations. Ce contexte changeant s'accompagne d'un impératif de prise en compte de l'utilisateur à toutes les étapes de la construction et de la production des services. L'attention à l'utilisateur, l'analyse des besoins et l'expérience utilisateur doivent, pour être effectivement mis en application, s'accompagner d'une nouvelle tournure d'esprit, positive et critique. Elle consiste à poser en préalable au projet, la question de son sens complet et de l'impact attendu, mesurable et vérifiable. Dans la mise en place de nouveaux services, ce sont des compétences spécifiques qui impliquent l'observation du terrain, le recueil des pratiques antérieures, la compréhension du mode de vie ou de travail des personnes, l'environnement qui entoure le service, pour lui donner la forme et le contenu qui le rendront pertinent le plus longtemps possible.

Enfin, la Métropole s'emploie à améliorer et simplifier la relation à l'utilisateur. D'une part, en réaffirmant la position de la commune comme interlocuteur premier de proximité. D'autre part, en déployant une relation à l'utilisateur de qualité et en mettant en place des services publics davantage adaptés à la diversité du territoire et aux

différentes attentes des populations. Ainsi, Bordeaux Métropole propose aux 28 communes de son territoire de porter conjointement des actions d'amélioration : un réseau métier réunissant les agents d'accueil des communes qui le souhaitent, a été mis en place sur le territoire, permettant de diffuser les bonnes pratiques et d'accompagner la formation des agents ; des outils sont également progressivement déployés pour faciliter la transmission d'information, améliorer la réponse aux demandes et simplifier les circuits.

À cet égard, les systèmes d'information sont des outils performants pour mieux connaître les usages et optimiser la qualité des services urbains, à l'image du projet d'informatisation des données de collectes (2014 - 2016), ou de mise en œuvre d'un système d'information en assainissement et en eau (2017 - 2020). Au fur et à mesure de la préparation du renouvellement des diverses délégations de services métropolitains, les clauses relatives à la maîtrise et au contrôle des données pour l'amélioration des services fournis font l'objet d'un travail spécifique de la part des services métropolitains. Plus largement, le libre accès aux données produites par la Métropole, les communes et par les opérateurs permet non seulement pour les habitants une amélioration des services (via des plateformes, des applications mobiles, un accès direct et en temps réel aux informations territoriales, etc.), mais également le développement par des tiers (entreprises, citoyens/ utilisateurs...) d'une nouvelle offre de services créatrice de valeur ajoutée pour le territoire. Pour permettre ces usages, la Métropole continue d'apporter une grande attention à la disponibilité du très haut débit pour tous, notamment dans le cadre du déploiement du réseau Fibre jusqu'à domicile (« Fiber to the home - FTTH ») en partenariat avec l'opérateur Orange.

Les innovations technologiques, mais aussi sociales, rendent grandement possible la mise en œuvre de services mieux adaptés aux besoins, aux modes de vie, et plus réactifs. En positionnant le citoyen au cœur des usages urbains, les logiques d'interactivité, de collaboration, d'intelligence collective, transforment l'utilisateur en acteur à part entière de la construction métropolitaine.

Une métropole digitale et connectée

Le numérique constitue aujourd'hui pour chaque métropole un outil important pour la satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels des ménages et des entreprises. Il passe par la constitution d'un service commun capable de porter des politiques de ville digitale et connectée.

Constitution par les communes d'un service commun pour porter une politique numérique durable

La compétence en matière numérique fait l'objet d'une mutualisation entre Bordeaux Métropole et 14 communes et a vocation à s'étendre progressivement à la totalité du territoire métropolitain. Les buts sont multiples : réduire les coûts fixes, limiter les redondances et la complexité pour dégager des marges d'économies, tout en se dotant d'une « masse critique » de moyens centralisés dans un service commun pour permettre des politiques ambitieuses.

Le service commun du numérique a vocation à accompagner les politiques communales, par exemple dans le domaine de l'équipement numérique des écoles des communes d'Ambarès et Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Carbon Blanc, Bruges, Floirac, le Bouscat, Le Haillan, le Taillan-Médoc, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin de Médoc et Talence dans des projets d'usage du numérique via les solutions pédagogiques collectives dans les classes comme les tableaux numériques Interactifs ou les vidéoprojecteurs interactifs. Des solutions plus individuelles ont été mises en place pour les élèves des classes mobiles avec des ordinateurs portables ou des tablettes. Pour la rentrée 2019, 944 nouveaux dispositifs pédagogiques de travail numérique ont été déployés.

Pour répondre à ces objectifs, Bordeaux Métropole s'engage dans des stratégies d'industrialisation avec la mise en place de plateformes ouvertes : plateformes de données, plateformes technologiques, plateformes de services. Cette évolution du système d'information permet de gagner en agilité et d'accélérer le déploiement des services, de confirmer notre volonté de maîtrise du patrimoine numérique, tout en explorant l'ouverture des systèmes et les logiques partenariales.

Le développement de politiques de ville digitale et connectée

Le développement du très haut débit constitue un enjeu incontournable en matière d'attractivité du territoire mais aussi un socle préalable pour relever le défi bien réel du numérique, facteur d'innovation au service des usagers, de la qualité des services publics, de la maîtrise de l'empreinte écologique et d'un entrepreneuriat local dynamique.

Bordeaux Métropole poursuit des objectifs ambitieux avec 100 % des logements équipés avec la technologie « Fibre » à domicile en 2022 sur l'ensemble du territoire. Pour se doter d'un haut niveau de service en matière de débit, la Métropole a renforcé son action sur plusieurs axes. Les conventions avec Orange ont été complétées afin d'encadrer le calendrier de déploiement du réseau Fibre à domicile sur le territoire. Les démarches auprès des syndicats et bailleurs sociaux ont été facilitées, ainsi que la coordination des opérations d'études d'implantation d'armoires techniques en explorant des solutions qui évitent autant que possible, la présence des équipements sur l'espace public ou qui minimisent leur visibilité. Cet effort important de pilotage a permis de prendre deux ans d'avance sur le déploiement en comptabilisant à la fin de l'année 2018, déjà 90 % des logements adressables sur le territoire de la Métropole.

Le déploiement du réseau à très haut débit porté par l'opérateur chargé du déploiement se traduit d'ores et déjà par des gains notables en matière économique, évalués par une étude indépendante au printemps 2018.

Dans ce contexte de connectivité améliorée, le territoire métropolitain a su attirer l'attention d'initiatives à haute valeur ajoutée. Bordeaux Métropole accueillera en 2020 l'événement international Robocup, manifestation d'excellence sur des usages nouveaux et les domaines d'exploration de l'innovation en matière de robotique.

Cette opération rejoint l'ensemble des événements digitaux organisés ou promus par Bordeaux Métropole, rassemblés sous un label « SDBX 365 », soit l'esprit de la semaine digitale étendu tout au long de l'année. Nous pouvons citer les « rencontres e-éducation », événements dédiés au numérique dans l'éducation pour les enseignants des écoles.

L'enjeu de la maîtrise des données est au centre des préoccupations métropolitaines

Éléments de diagnostic, la donnée et le croisement des données concourent à des découvertes qui peuvent réorienter entièrement le sens des politiques publiques locales et le sens de l'action, susciter de fortes économies en améliorant la pertinence, en cernant mieux l'objet d'un projet. Traitée, affinée et réappropriée par les métiers, la donnée constitue également un puissant outil de prévision et de simulation. Un exemple de projet innovant lancé en partenariat avec l'école supérieure Léonard de Vinci, consiste à analyser les données des réseaux sociaux pour mieux comprendre les comportements et les attentes touristiques des visiteurs de notre territoire. Sécurisée et qualifiée en amont, traitée et enrichie, collectée de façon stratégique quand le besoin s'en fait sentir, restituée selon les modalités de l'open data ou du partage conventionné, la donnée est au centre des préoccupations opérationnelles des communes et de Bordeaux Métropole et fait l'objet d'une sensibilisation et d'une mobilisation croissantes. Ceci s'opère dans un contexte sécurisé avec l'adoption à l'échelle de toute l'Europe du Règlement général sur la protection des données (RGPD) appliqué en France depuis mai 2018.